

**2<sup>ème</sup> Réunion du Comité de session du  
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC2)**

*Bonn, Allemagne, 10 – 13 juillet 2017*

UNEP/CMS/ScC-SC2/Report

**RAPPORT DE LA RÉUNION**

**Ouverture de la réunion et questions d'organisation**

**1. Ouverture de la réunion**

1. M. Fernando Spina (membre du ScC-SC pour la Région Europe), Président du Conseil scientifique, souhaite la bienvenue aux participants à la deuxième réunion du Comité de session, remerciant le Secrétariat pour l'accueil et l'organisation.

2. M. Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la CMS, déclare que la douzième session de la Conférence des Parties (COP12) approche et que son ordre du jour sera chargé. De nombreuses Parties ont soumis des propositions d'inscription de nouvelles espèces ayant une large répartition géographique et taxonomique aux annexes de la Convention. Parmi les espèces menacées figurent plusieurs espèces emblématiques : le requin-baleine, le chimpanzé, le lion et la panthère. Un an après sa première réunion, le Comité de session doit maintenant relever le défi de fournir des conseils scientifiques et techniques aux Parties pour la première fois dans la perspective d'une Conférence des Parties.

3. Le Règlement intérieur ne laisse que peu de temps pour l'analyse des documents de la COP car les délais doivent être strictement respectés et les commentaires du Comité de session doivent être transmis au Comité permanent.

Comme les autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), la CMS est confrontée à des problèmes résultant du caractère imprécis de la frontière qui sépare les aspects scientifiques et politiques de leur travail. La division doit être claire et la CMS dispose d'un système robuste pour faire cette distinction.

4. Le Secrétaire exécutif déclare que l'une des tâches de la CMS est de faire que l'instrument nouvellement fusionné qui constitue les actions concertées soit un outil plus utile et plus efficace pour promouvoir les actions sur le terrain. La liste actuelle des espèces identifiées pour des actions concertées est trop longue, et il est demandé au Comité de session d'examiner ce qui est en cours. Lorsqu'aucune mesure n'a été prise, les États de l'aire de répartition devraient être priés de proposer des mesures de conservation.

5. L'une des questions émergentes est la connectivité, et le travail de la Convention à ce sujet est dirigé par le Président du Conseil scientifique. Parmi les autres questions majeures figurent le bruit en milieu marin, le tourisme relatif à la faune sauvage et les interactions avec les mammifères aquatiques, l'abattage illégal des oiseaux, l'empoisonnement et la viande d'animaux sauvages.

6. En conclusion, le Secrétaire exécutif remercie le Gouvernement allemand de fournir les installations nécessaires au Secrétariat dans les locaux des Nations Unies à Bonn et d'assurer l'interprétation simultanée de la réunion.

## 2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion

### 2.1. Ordre du jour provisoire et documents

### 2.2. Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion

7. Le Président présente l'ordre du jour provisoire et la liste des documents (ScC-SC2/Doc.2.1) ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté et le programme de la réunion (ScC-SC2/Doc.2.2), puis invite les participants à poser des questions.

8. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) demande des éclaircissements sur le programme des groupes de travail taxonomiques, car les participants souhaiteront probablement participer aux sessions de plusieurs d'entre eux. M. Marco Barbieri (Secrétariat) indique que les groupes de travail taxonomiques devront fonctionner en parallèle, mais des ajustements pourront être apportés à l'ordre dans lequel les points seront examinés. Il invite les participants intéressés par des questions spécifiques à discuter avec les présidents des groupes de travail concernés. Dans tous les cas, tous les commentaires formulés par les groupes de travail seront examinés en séance plénière lors du dernier jour de la réunion.

9. En l'absence de demandes d'amendement de l'ordre du jour ou du programme, les deux documents sont adoptés tels qu'ils ont été présentés.

10. M. Barbieri explique ensuite le format, la nature et la portée des commentaires du Comité de session ainsi que la manière dont ils seront présentés à la COP. Il décrit la pratique antérieure selon laquelle le Conseil scientifique examinait dans un premier temps les documents de nature scientifique et des versions révisées étaient ensuite produites pour la COP. Une critique de cette pratique est que le Conseil scientifique devançait les discussions des Parties et que la limite entre les aspects politiques et scientifiques était peu claire. La nouvelle procédure proposée comprend une compilation des avis du Comité de session qui est ensuite annexée au document pertinent. Le Secrétariat a conçu une trame qui devrait permettre d'assurer une certaine cohérence des commentaires du Comité de session. Elle est divisée en trois sections :

- Commentaires généraux ;
- Commentaires spécifiques, y compris toute proposition de nouvelle formulation ; et
- Recommandations.

11. Des membres du personnel du Secrétariat seront disponibles pour aider à compiler les commentaires des groupes de travail. Les commentaires seront présentés en séance plénière pour examen final lors du dernier jour de la réunion. Il sera donc important que les groupes de travail résumant succinctement leurs discussions et leurs avis, ce qui nécessitera une certaine discipline de la part des membres des groupes et en particulier des présidents.

12. La portée des commentaires devra se limiter aux aspects scientifiques et techniques, conformément au rôle du Comité de session en tant qu'organe consultatif technique. Le Règlement intérieur de la COP exige que tous les documents de nature scientifique soient soumis au Conseil scientifique (ou à son Comité de session). De nombreux projets de résolution ont été soumis, et le processus d'examen visant à retirer et à regrouper les résolutions existantes a entraîné un travail supplémentaire. Pour les résolutions à réviser, le Comité de session ne devra s'occuper que des propositions de révision de texte (indiqué par du texte souligné), sans rouvrir la discussion sur le texte existant dont l'amendement n'est pas proposé.

13. À travers la Résolution 11.6, la COP11 a créé un nouvel instrument – la décision – en plus de la résolution. Alors que les résolutions sont plus stratégiques et à long terme, les décisions sont dédiées aux instructions et demandes spécifiques à court terme.

14. Il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre les aspects scientifiques et politiques, et l'interface science-politique comporte une large zone « grise ». Décider où placer la limite est une question de jugement, mais, en règle générale, il doit être possible de citer

clairement l'élément scientifique qui sous-tend une recommandation spécifique ou une proposition de décision. Il existe également certaines questions institutionnelles qui concernent directement le Comité de session et sur lesquelles il convient qu'il se prononce.

15. Le Président invite Mme Melanie Virtue (Secrétariat) à faire un exposé sur les changements de procédure et les nouveaux types de documents découlant de l'adoption de la Résolution 11.6.

16. Mme Virtue précise que la Résolution 11.6 a donné mandat au Secrétariat d'examiner la liste des résolutions et recommandations en vue de retirer totalement ou en partie celles qui ne sont plus en vigueur.

17. Le retrait des résolutions redondantes est un exercice d'ordre administratif visant à retirer celles qui ont été mises en œuvre ou qui ne sont plus d'actualité. Dans certains cas, des parties d'anciennes résolutions sont toujours en vigueur et ces résolutions ne sont alors que partiellement retirées. Certains sujets ont fait l'objet de plusieurs résolutions qui vont être regroupées en une seule résolution globale, les répétitions et les textes redondants étant éliminés. Le total actuel de 178 sera considérablement réduit, rendant l'ensemble des résolutions plus gérable.

18. Comme mentionné ci-dessus, une nouvelle catégorie a été créée : les « décisions ». Celles-ci sont conçues comme des instructions à réaliser à court terme, par opposition aux résolutions qui sont plus stratégiques. Une décision pourra, par exemple, charger le Secrétariat de faire rédiger un rapport pour soumission à la prochaine COP. Elles seront retirées après leur mise en œuvre.

19. À l'avenir, il n'y aura pas de nouvelles résolutions sur des sujets sur lesquels une résolution existe déjà. La CMS suivra la procédure adoptée par la CITES qui permet d'émettre une révision, donc si la COP12 doit amender la Résolution 11.29 de la COP11, la Résolution révisée sera intitulée Res.11.29 (Rev. COP12).

20. Certains points apparaissent deux fois à l'ordre du jour de la COP. Cela résulte du processus d'examen approfondi et complet, et du fait que certaines questions font l'objet de nouvelles résolutions. Les prises accessoires, par exemple, sont traitées au point 21 de l'ordre du jour, car les résolutions existantes ont été regroupées, mais l'ajout de nouvelles mesures à la résolution a également été proposé, ainsi le sujet apparaît de nouveau au point 24 de l'ordre du jour.

21. Le Président félicite le Secrétariat d'avoir entrepris la formidable tâche de réviser l'ensemble des résolutions de la Convention. Il souligne qu'il n'est pas dans l'intention de rouvrir le débat sur des sujets qui ont fait l'objet d'un accord depuis longtemps, et que le Comité de session devra limiter ses observations aux aspects scientifiques et techniques des nouvelles propositions.

22. Mme Nopasika Malta Qwathekana (membre du ScC-SC pour la région Afrique, Vice-Présidente) demande qu'une attention particulière soit portée afin qu'aucune confusion ne résulte du retrait des résolutions et du fait que cela rend superflus les renvois vers d'autres documents. Le Secrétariat confirme que la procédure suivie sera la plus transparente possible, mais lorsque plusieurs résolutions sont regroupées en un seul document, les anciens numéros de référence ne peuvent pas être conservés. Toutes les anciennes résolutions resteront disponibles sur le site Web de la CMS, les résolutions toujours en vigueur seront clairement indiquées, et le texte original et modifié serait clairement annoté.

23. M. Øystein Størkersen (Conseiller nommé par les Parties pour la Norvège et Président du Comité permanent de la CMS) félicite également le Secrétariat d'avoir entrepris cette tâche. Il demande des éclaircissements sur la manière dont les nouvelles décisions seront gérées,

en particulier lorsqu'une décision est reportée d'une COP à l'autre, comme cela arrive souvent d'après son expérience auprès de la CITES.

24. M. Colin Galbraith (membre du ScC-SC, Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique) salue également la procédure de simplification et convient que la distinction entre la science et la politique est nécessaire, mais souligne qu'il s'agit d'un processus bidirectionnel. Le Conseil scientifique, en plus de répondre aux demandes de conseils, devra donner spontanément son avis, en particulier lorsqu'il est clair qu'une espèce subit un déclin rapide ou que de nouveaux effets du changement climatique apparaissent. La COP va être un événement vaste et complexe, et le Président du Conseil scientifique aura la tâche énorme de présenter tous les points techniques. Il conclut son intervention en déclarant que l'une des forces de la CMS est l'indépendance du Conseil scientifique et l'objectivité des objectifs qu'il fournit. M. Barbieri convient que l'indépendance du Conseil scientifique est importante et que le Conseil ne doit pas limiter ses activités à traiter les documents qui lui sont présentés, mais doit également avoir un rôle proactif. Le Président compare favorablement la CMS à d'autres AME en ce qui concerne les avis scientifiques reçus de son organe consultatif.

25. Le Secrétaire exécutif déclare que, si le processus de retrait et de regroupement peut sembler compliqué, le Secrétariat a préparé une procédure simple pour le traiter. Il est proposé qu'un groupe de travail soit établi à la Conférence des Parties pour examiner tous les documents figurant au point 21 de l'ordre du jour. L'examen devra être discipliné et éviter le piège de la réouverture des débats sur des sujets qui ont déjà été traités. Il rassure la réunion en déclarant que cette grande quantité de documents sera gérable.

26. M. Williams souligne que le rôle du Comité de session est de fournir un avis scientifique et non une version réduite de la COP. Compte tenu de l'ordre du jour chargé auquel il est confronté, le Comité devra chercher à adopter une approche modérée et ne pas interférer ou intervenir dans les questions de politique générale.

## Questions stratégiques et institutionnelles

### 3. Changements organisationnels du Conseil scientifique

27. M. Barbieri décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 11.4, concernant la création du Comité de session. Une discussion a déjà eu lieu lors de la première réunion du Comité en 2016, mais une question non résolue porte sur la rotation des membres.

28. Les membres du Comité comprennent quinze représentants régionaux choisis parmi les conseillers nommés au niveau national (trois pour chacune des cinq régions de la CMS) plus les neuf conseillers nommés par la COP. Le mandat des membres du Comité a été fixé pour deux périodes triennales, avec une disposition prévoyant dans un premier temps que la moitié des membres ne siège qu'une seule période triennale afin d'introduire une rotation échelonnée. Ces dispositions sont à l'origine d'un certain nombre d'incertitudes. Il n'est pas certains que les règles de rotation s'appliquent à la fois aux conseillers nommés par la COP et aux représentants régionaux. Le fait qu'il y ait un nombre impair de représentants régionaux (15) rend impossible la rotation de 50 % des membres.

29. Le Comité permanent a été consulté et, à sa 45<sup>e</sup> réunion, a décidé que, dans un premier temps, les conseillers nommés par la COP ne seront pas soumis aux dispositions relatives à la rotation, mais que cela devra toutefois être confirmé par la COP.

30. Le Secrétariat a contacté tous les conseillers nommés par la COP et ils ont confirmé leur disponibilité pour continuer à siéger. Le Secrétariat a également examiné la représentation régionale et, compte tenu des sièges vacants et des départs à la retraite, il a été proposé que deux régions (Asie et Amériques) procèdent au remplacement de deux membres, tandis que les autres régions (Europe, Afrique et Océanie) en remplaceront un seul au prochain tour des élections. Le Comité permanent a approuvé cette proposition. Il appartient également à

chaque région de décider lesquels parmi ses membres devront être remplacés, et d'identifier de nouveaux candidats. Tous les membres actuels qui siègent pour un mandat triennal réduit ont confirmé leur volonté de continuer à l'exception du Professeur Sinsin du Bénin.

31. Mme Qwathekana souligne qu'il est important que toute limitation du mandat des membres du Comité soit claire. Elle déclare également qu'il est important que tous les membres du Conseil scientifique soient consultés.

32. M. Barbieri renvoie à la Résolution 11.4 qui contient une disposition fixant le mandat des membres du Comité de session à deux périodes intersessions, la moitié des membres initiaux étant exceptionnellement élue pour une période triennale afin d'établir l'échelonnement. Aucune disposition n'interdit aux membres de solliciter de nouveaux mandats. La Résolution 11.4 n'indique rien sur la question des membres suppléants qui remplaceraient les membres réguliers n'étant pas en mesure de participer à une réunion ou ne pouvant plus siéger au Comité. Des propositions pour y remédier seront présentées à la COP12.

33. Le Conseil scientifique et le Secrétariat ont été chargés, à travers la Résolution 11.4, de travailler sur la révision du Règlement intérieur qui sera soumise à l'approbation du Comité permanent. Le plan ambitieux d'achever la révision avant la 45<sup>e</sup> réunion du Comité permanent n'a pas été réalisé en raison des contraintes de temps et du manque de capacités du Secrétariat, mais un document présentant des options a été rédigé. M. Barbieri propose que le document présentant des options soit examiné, en marge de la réunion, par le Groupe de travail chargé des questions institutionnelles et juridiques.

34. Le Groupe de travail se réunit deux fois le mercredi 12 juillet pour discuter de la révision du Règlement intérieur du Conseil scientifique suite à la création du Comité de session. Il fait rapport en séance plénière le 13 juillet. M. Størkersen, en sa qualité de Président du Comité permanent de la CMS, préside cette partie de la réunion du Comité de session. L'une des questions à l'examen et nécessitant une résolution est de savoir si les mandats du Président et de la Vice-Présidente du Comité de session doivent être prorogés, ainsi M. Spina et Mme Qwathekana quittent la salle pour la durée de la discussion.

35. Faisant rapport au nom du Groupe de travail, M. Williams déclare que le Groupe a reconnu que la codification d'un nouveau règlement intérieur serait complexe et qu'un règlement intérieur solide est nécessaire pour résister à l'épreuve du temps. Le Groupe de travail recommande donc d'entreprendre des travaux complémentaires après la réunion afin que le projet de règlement intérieur puisse être examiné par l'ensemble du Conseil scientifique. Compte tenu de la complexité du travail nécessaire et des pressions concurrentes exercées sur le Secrétariat à l'approche de la COP12, il n'est pas certain que cela puisse être achevé avant la COP. Cependant, il est prévu que les travaux soient terminés au début de l'année 2018, de manière à ce qu'une consultation avec le Conseil scientifique soit menée et qu'un document soit présenté à la prochaine réunion du Comité de session – qui devrait avoir lieu au début de la prochaine période triennale.

36. Une question complexe rencontrée par le Groupe de travail dans ses discussions est la façon dont le président et le vice-président du Comité de session doivent être élus. Ainsi, comme il ne sera pas possible de conclure les discussions sur le nouveau Règlement intérieur avant la COP12 et compte tenu de la nécessité de continuité alors que le Comité de session continue à s'établir, le Groupe de travail propose au reste du Comité de session que le Président et la Vice-Présidente actuels continuent à siéger pour la prochaine période triennale.

37. Des interventions en faveur de la proposition de réélection des deux titulaires sont faites par les conseillers nommés par la COP pour les poissons, la faune d'Asie et les mammifères aquatiques, M. Hogan, M. Mundkur et M. Notarbartolo di Sciarra, ainsi que par les membres du Comité pour l'Océanie et l'Afrique, Mme Sharma et M. Kasiki.

38. M. Størkersen confirme que les deux titulaires ont exprimé leur volonté de continuer à exercer leurs fonctions et les déclare tous les deux réélus.

#### **4. Examen du programme de travail du Comité de session du Conseil scientifique pour 2016-2017**

39. M. Barbieri présente le programme de travail du Comité de session figurant dans le document ScC-SC2/Doc.4. Il comprend des propositions du Secrétariat sur la manière d'évaluer les progrès de sa mise en œuvre. Le programme de travail a été approuvé lors de la première réunion du Comité de session, au cours de laquelle six domaines thématiques ont été établis, chacun doté d'un groupe de travail. Il n'est pas prévu de réviser ce document en profondeur, mais plutôt d'examiner les progrès accomplis. Un modèle a été conçu pour enregistrer les réalisations et il est suggéré qu'il soit rempli au fur et à mesure de l'avancement de la réunion. Les groupes de travail sont priés de se concentrer sur les éléments qui les concernent dans le modèle, et le Secrétariat produira une synthèse.

40. M. Williams convient qu'il est nécessaire de faire le point sur les tâches assignées lors de la première réunion du Comité, mais ajoute qu'un certain nombre de tâches découlent des documents soumis à la COP12. Les efforts requis pour mener ces tâches doivent être évalués et toutes les tâches doivent être classées par ordre de priorité.

41. M. Barbieri déclare qu'une liste de toutes les tâches du Comité de session pourra être établie et distribuée après la réunion.

42. Une version révisée du programme de travail incorporant les contributions des groupes de travail est jointe au présent rapport en tant qu'annexe 1.

### **Interprétation et mise en œuvre de la Convention**

#### **5. Interprétation de l'expression « fraction importante » figurant au paragraphe 1 a) de l'Article premier du texte de la Convention**

43. M. Barbieri présente la question en se référant aux documents COP12/Doc.21.1.35 et ScC-SC2/Doc.5. À travers la Résolution 11.33, la COP11 a demandé au Conseil scientifique de préciser le sens de l'expression « *une fraction importante* » figurant au paragraphe 1a) de l'Article premier du texte de la Convention, et de faire rapport à ce sujet à la COP. Le Comité de session a examiné la question à sa première réunion (Bonn, 2016). Les discussions initiales en séance plénière ont fait ressortir les difficultés rencontrées pour produire une interprétation applicable à tous les taxons couverts par la CMS et aux différentes circonstances susceptibles d'être rencontrées, et, par conséquent il semble nécessaire de considérer chaque cas en fonction de ses caractéristiques propres. Les travaux ultérieurs sur la question ont été soumis au Groupe de travail intersession sur les questions institutionnelles et juridiques. Le Groupe de travail a examiné la question dans le contexte de la révision du modèle de présentation des propositions d'amendement des Annexes de la CMS, demandée au Conseil scientifique et au Secrétariat à travers la Résolution 11.33. Le texte pertinent est inclus dans la note explicative relative à la section 3.2 « *Proportion de la population migrant, et raison pour laquelle il s'agit d'une proportion significative* » du modèle révisé. Le modèle révisé a été provisoirement adopté par la 45<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, et est soumis à la COP12 pour approbation finale.

44. Les principales décisions pour la présente réunion sont de savoir si les progrès accomplis sont suffisants pour parvenir à une conclusion, et si la formulation proposée dans le modèle pour les propositions d'inscription est conforme au mandat de la Conférence des Parties. Le Secrétariat estime qu'il reste peu à discuter et que le Comité de session peut conclure sur cette question. Cela entraîne certaines implications pour le document COP12/Doc.21.1.35 et le processus de retrait partiel, lorsqu'il est demandé dans un

projet de décision que le Comité de session poursuive ses travaux. Cet élément sera redondant.

45. Après discussion, le Comité de session conclut que ses travaux sur la définition de la « fraction importante » sont achevés. Ses recommandations à la COP12 concernant le Doc.21.1.35 figurent dans l'addendum 1 à ce document.

## **6. Activités dans le Programme de travail pour la période triennale 2015-2017 (Annexe V de la Résolution 11.1) nécessitant l'avis du Conseil scientifique**

### **6.1. État de conservation des espèces figurant aux Annexes de la CMS (Activité 30)**

46. M. Barbieri présente ce point en expliquant que la COP11 avait identifié la préparation du rapport sur l'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la Convention comme une activité à poursuivre dans le programme de travail de la CMS pour 2015-2017. Un rapport n'a pu être produit au cours de la période triennale en raison du manque de ressources. Cependant, grâce à une contribution volontaire du Gouvernement suisse, un atelier d'orientation a été organisé à Cambridge avec le soutien du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (PNUE/WCMC). Le principal résultat de l'atelier consiste en un document d'orientation pour l'établissement d'un rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices dans le monde, préparé par le PNUE-WCMC au nom du Secrétariat. Le document est soumis au Comité de session pour examen et, le cas échéant, approbation. Il est proposé que le rapport soit conservé dans le programme de travail pour la période triennale 2018-2020.

47. Mme Malsch (PNUE/WCMC) présente le document d'orientation et le Document 6.1. Le document d'orientation décrit un cadre de rapport et établit trois scénarios fondés sur différents niveaux de détail et différents budgets. Le rapport pourra couvrir l'état actuel des connaissances dans des termes choisis pour attirer les décideurs et sera aussi visuellement attrayant que possible. Le rapport final pourra être utilisé comme publication phare pour la COP13.

48. M. Colin Limpus (membre du ScC-SC, Conseiller nommé par la COP pour les tortues marines) souligne la nécessité de collaborer avec d'autres organisations dans le cadre environnemental des Nations Unies. D'autres AME relatifs à la biodiversité suivent la Liste rouge de l'UICN et il est important que la CMS harmonise son travail avec la CDB et d'autres instances.

49. M. Zeb Hogan (membre du ScC-SC, Conseiller nommé par la COP pour les poissons) suggère que le rapport contienne une section sur les expériences réussies et une autre sur les besoins urgents. Pour cette dernière section, il prend l'exemple des esturgeons inscrits aux annexes de la CMS en 1999. Depuis lors, ces espèces ont continué de décliner, et l'une d'entre elles pourrait même avoir complètement disparu.

50. M. Williams a assisté à l'atelier qu'il qualifie de constructif. Il accueille favorablement le document sur lequel il fait deux commentaires. En ce qui concerne les options budgétaires, il demande plus de précisions, car cela faciliterait l'explication aux donateurs potentiels. Il suggère également une quatrième option, moins coûteuse, qui consisterait à définir une série d'indicateurs pour identifier les tendances en tant que solution alternative à un rapport complet.

51. Mme Vicky Jones (BirdLife International) a également assisté à l'atelier et partage les points de vue positifs. Tirant les enseignements de l'expérience de la réunion du MIKT à Malte, elle suggère que l'approche consistant à adopter un « tableau de bord » pour suivre les progrès soit également utilisée pour le rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices.

52. M. Galbraith salue l'initiative qu'il trouve opportune. De nouvelles bases de référence sont nécessaires, en particulier à la lumière des effets du changement climatique, et un bon aperçu aiderait à éviter une série de réactions ponctuelles. Il souligne également l'importance de la communication dans ce travail, et l'utilisation d'expressions telles que « capital naturel » qui ont une résonance auprès des gouvernements.

53. Le troisième jour de la réunion, Mme Malsch présente une version révisée du document, basée sur les commentaires reçus. Les participants à la réunion ne font aucun nouveau commentaire. M. Barbieri déclare que la version révisée du document d'orientation sera mise à la disposition de la COP12 en tant que document d'information.

## **6.2. Développement d'un atlas sur la migration des animaux (Activité 32)**

54. Le Président introduit ce point, déclarant qu'il espérait depuis longtemps que la Convention soit en mesure de produire un atlas sur la migration basé en partie sur les 12 millions de données, portant sur plus de 400 espèces, qui ont été accumulées par EURING, le partenariat européen sur le baguage des oiseaux. Il annonce que le Ministère italien de l'environnement s'est engagé à verser une contribution volontaire d'un million d'euros.

55. M. Barbieri précise qu'il s'agit d'une nouvelle tâche à long terme pour le Secrétariat, dans laquelle le Conseil scientifique a un rôle à jouer. La tâche pourra être abordée comme un projet modulaire et pourra être mise en œuvre progressivement. Le développement d'un module sur la migration des oiseaux dans la région Afrique-Eurasie est en cours de planification et, lors de sa première réunion, le Comité a écouté une présentation de M. Franz Bairlein, Président d'EURING. Entre-temps, une opportunité s'est présentée de commencer à travailler sur les mammifères d'Asie centrale.

56. Le Président invite Mme Christiane Röttger (Secrétariat) à faire une présentation sur l'élaboration d'un atlas des migrations liée à l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale (CAMI) et aux problèmes persistants issus du développement des infrastructures. Un atelier a été organisé en août 2016, grâce à une contribution volontaire du Gouvernement suisse. L'atelier a examiné plusieurs projets et deux d'entre eux ont été lancés, dont l'atlas des migrations de dix espèces de mammifères dans dix pays d'Asie centrale, en cours d'élaboration en partenariat avec la Wildlife Conservation Society (WCS). Un deuxième atelier a été organisé en avril 2017 pour vérifier les cartes.

57. Le projet prévoit la production de cartes électroniques de l'Asie centrale couvrant divers types d'infrastructures, à la fois existantes et prévues. Mme Röttger présente un exemple illustrant les voies de migration de l'antilope saïga et d'autres espèces à travers la Mongolie, ainsi que l'emplacement des voies ferrées et des clôtures aux frontières qui sont parmi les pires obstacles à la migration des animaux. De telles cartes pourraient constituer des outils utiles pour la planification des infrastructures en vue d'éviter ou de réduire au minimum les impacts sur les espèces migratrices, en particulier si elles sont utilisées dans les premières phases de la conception des projets. Il est prévu de présenter le projet à la COP12. Elle conclut sa présentation en remerciant les Gouvernements allemand et suisse pour leur soutien financier et la WCS pour son assistance technique.

58. M. Soumitra Dasgupta (Observateur des Parties, Inde) se félicite de l'idée de produire un atlas. La migration interne et transfrontalière est une préoccupation majeure en Inde, avec des déplacements d'animaux conduisant à des conflits croissants avec les humains. Il note que l'exposé, bien qu'il traite de l'Asie centrale, ne mentionne pas l'Inde. Mme Röttger précise que l'Inde est un État de l'aire de répartition de la CAMI, mais ne fait pas partie du projet qui se limite aux pays de steppes d'Asie centrale, où les clôtures sont une préoccupation majeure. Elle accueillerait favorablement une extension ultérieure du projet vers l'Inde.

59. M. Størkersen tient à exprimer sa gratitude à tous les donateurs, dont les contributions volontaires ont permis de faire des progrès, et se félicite de l'engagement de l'Italie pour le financement de l'atlas.

## 7. Questions de conservation

60. La plupart des sous-points et des documents associés sont discutés d'abord dans les groupes de travail taxonomiques, qui se réunissent dans l'après-midi du premier jour, la totalité du deuxième jour ainsi que le matin du troisième jour. Les commentaires sur chaque document sont ensuite compilés en suivant le modèle. Quatre groupes sont prévus et portent sur les mammifères aquatiques, les poissons, les oiseaux et les mammifères terrestres. En outre, un groupe de travail sur les tortues se réunit brièvement pour discuter d'un document.

61. Les Groupes de travail taxonomiques rend compte en séance plénière de leurs délibérations au cours de la quatrième journée. Les commentaires sont compilés selon le modèle recommandé (voir point 2 ci-dessus). La version finale des commentaires du Comité de session sur les documents de la COP12 est annexée au document pertinent en tant qu'addendum. Le présent rapport fournit un aperçu des principales questions soulevées.

62. Faisant rapport pour le Groupe de travail sur les tortues qui a examiné le projet de regroupement de résolutions sur les tortues marines, document COP12/Doc.21.2.5, M. Limpus souligne le traitement inégal par la Convention des sept taxons de tortues marines, avec deux Mémoires d'Entente régionaux et un Plan d'action par espèce (SSAP) pour la tortue caouanne (*Caretta caretta*). Il est également nécessaire d'examiner les problèmes mondiaux transversaux qui affectent aussi les tortues marines, et notamment les débris marins et les prises accessoires. Il faudrait envisager un plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), traitant les questions relatives au commerce et aux impacts de l'élévation du niveau marin. À cette fin, le Groupe de travail propose un texte supplémentaire à ajouter au projet de décision figurant dans le document mentionné ci-dessus.

### 7.1 Espèces aviaires

63. Le Groupe de travail sur les oiseaux est présidé par M. Rob Clay (membre du ScC-SC, Conseiller nommé par la COP pour les oiseaux), qui rend compte en séance plénière des résultats des délibérations du Groupe de travail.

#### 7.1.1 Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs

64. M. Clay déclare qu'en ce qui concerne l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux (Document 24.2.1), il existe certaines sensibilités régionales sur le vocabulaire, l'expression « chasse illégale » étant préférée dans certaines régions et « abattage illégal » dans d'autres.

#### 7.1.2 Oiseaux terrestres migrants d'Afrique-Eurasie

65. M. Clay précise que par souci de simplicité, il a été décidé de réduire le titre du document relatif aux oiseaux terrestres migrants (Document 24.1.2) en supprimant la référence à l'utilisation des terres.

#### 7.1.3 Progrès dans la prévention de l'empoisonnement des oiseaux

66. En ce qui concerne le document 24.1.3, M. Clay déclare qu'il est proposé que le Groupe de travail sur l'empoisonnement fasse rapport à la COP compte tenu de l'étendue de son mandat. Le représentant de la FACE demande des modifications mineures du texte, en ajoutant « le cas échéant » à plusieurs endroits. La FACE et le Wildfowl and Wetlands Trust (WWT) ont discuté du texte révisé concernant l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et des difficultés potentielles liées à l'élimination du plomb. La FACE estime que la formulation originale pourrait rendre la collaboration avec les chasseurs plus difficile. Une proposition de nouvelle formulation a été soumise au Groupe de travail. Mme Ruth Cromie (WWT) déclare qu'elle est satisfaite de la formulation originale, car l'usage du plomb sera supprimé avec le temps. M. Clay confirme que les amendements proposés par la FACE ont été discutés, mais il n'est pas certain que les modifications aient été acceptées.

67. M. Jean-Philippe Sibley (ScC-SC, membre de la région Europe) demande si les participants qui n'ont pas participé au Groupe de travail auront l'occasion de faire des commentaires et demande au Groupe de travail de clarifier les résultats de ses discussions.
68. M. David Scallan (FACE) déclare qu'il y a eu deux interventions sur ce point, l'une de la FACE et l'autre du WWT. La FACE a proposé une nouvelle formulation du texte présenté par le Secrétariat et la révision de la formulation avant le Comité en est le résultat. M. Oliver Schall (Observateur des Parties, Allemagne) dit que l'expression « élimination progressive » figure dans les lignes directrices et demande pourquoi il est proposé de la remplacer par « réduction globale ». Il estime également que la question va au-delà de la mission scientifique du Comité et constitue davantage une question politique pour la COP.
69. M. Tilman Schneider (Secrétariat) clarifie la séquence des événements, confirmant que la formulation proposée par la FACE a été soumise après la discussion du Groupe de travail. M. Clay déclare que les points soulevés par la FACE ont été pris en considération et, bien que les points de vue exprimés aient suscité un certain intérêt, le consensus était qu'ils relevaient davantage de la politique que de la science.
70. Le Président déclare que la décision finale reviendra à la Conférence des Parties et que la FACE aura une autre occasion d'exprimer ses préoccupations à cet égard.
71. M. Richard Patterson (SAAMI) déclare que les lignes directrices techniques couvrent plus que l'élimination du plomb. Il demande si le mandat du Conseil scientifique s'étend au-delà de la faune sauvage et jusqu'à la gestion des produits industriels.
72. M. Sergey Dereliev (AEWA) revient sur la question de la place du Groupe de travail dans les structures de la Famille CMS évoquées plus tôt par M. Clay. Cela reviendrait à revoir le mandat et la composition du Groupe de travail, ce qui aurait des répercussions sur le projet de résolution.
73. Le Secrétaire exécutif déclare que si le Comité de session accepte que le Groupe de travail fasse rapport à la Conférence des Parties, le Secrétariat rédigera une formulation appropriée. Le Comité approuve cette proposition.

#### **7.1.4 Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie**

74. Concernant les vautours (document 24.1.4), M. Clay félicite le MdE Rapaces et son Unité de coordination. Seules des corrections mineures sont apportées, ajoutant des précisions supplémentaires sur les menaces et un nouveau paragraphe liant le Plan d'action multi-espèces à d'autres initiatives africaines de la CMS et mettant l'accent sur les synergies avec l'ensemble de la Famille CMS.

#### **7.1.5 Plan d'action pour la Tourterelle des bois**

75. Le Plan d'action pour la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) figurant dans le document 24.1.6 est approuvé.

#### **7.1.6 Plan d'action pour le Courlis de Sibérie**

76. Le Plan d'action pour le Courlis de Sibérie (*Numenius madagascariensis*) figurant dans le document 24.1.7 est également approuvé. M. Sibley suggère que des mesures similaires soient envisagées pour d'autres espèces menacées migrant à travers la mer Jaune, éventuellement combinées dans un Plan d'action multi-espèces. Le Président voit des possibilités pour que la CMS étende sa collaboration avec des partenaires en Chine.

77. M. Mundkur (membre du ScC-SC, Conseiller nommé par la COP pour la faune d'Asie) précise que la CMS fait partie du Partenariat de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAFP - *East Asia-Australasian Flyway Partnership*) et qu'elle a travaillé avec diverses autres

organisations sur les plans d'action par espèce, en étudiant la disparition des vasières intertidales. Des espèces telles que le Bécasseau spatule et le Bécasseau de l'Anadyr migrent depuis l'Asie vers Oman et l'Afrique.

78. M. Clay est très favorable à la proposition faite par M. Siblet pour un Plan d'action multi-espèces pour les oiseaux de la mer Jaune.

#### **7.1.7 Plan d'action pour le Fuligule de Baer**

79. Passant au Fuligule de Baer (*Aythya baeri*) (Document 24.1.8), M. Clay déclare que cette proposition a été examinée en profondeur à la première réunion du Comité de session. Une version mise à jour du Plan d'action est approuvée.

#### **7.1.8 Plan d'action pour le Rollier d'Europe**

80. La proposition pour le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) (Document 24.1.9) est également examinée et son adoption à la COP12 est recommandée, avec quelques amendements mineurs proposés par la Hongrie.

#### **7.1.9 Plan d'action pour les voies de migration des Amériques**

81. En ce qui concerne la voie de migration des Amériques (Document 24.1.10), M. Clay précise qu'il est suggéré que la COP soit invitée à prendre simplement note du document. De nouvelles modifications sont nécessaires, car le regroupement de différents textes fait que certains passages sont ambigus, et il n'est pas clair à quel groupe de travail ou plan d'action il est fait référence. Certaines décisions ont été intégrées dans le texte et doivent être extraites. Bien que M. Rodrigo Medellín (membre du ScC-SC, Conseiller nommé par la COP pour la faune néotropicale) ait été présent lors des discussions, et il est noté qu'il y a peu d'expertise sur les espèces américaines au sein du Groupe de travail.

#### **7.1.10 Plans d'action pour les oiseaux**

82. Concernant les Plans d'action pour les oiseaux (Document 24.1.11), un Plan d'action pour le Pélican frisé (*Pelecanus crispus*) et une révision du Plan d'action pour l'Érismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) envisagés dans le cadre de l'AEWA sont en préparation, mais, comme pour le Plan d'action pour le Bruant auréole (*Emberiza aureola*), il est peu probable qu'ils soient prêts pour un examen à la COP.

### **7.2 Espèces aquatiques**

83. Les documents relatifs à ce point sont examinés par le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques. M. Giuseppe Notarbartolo di Sciara (membre du ScC-SC, Conseiller nommé par la COP pour les mammifères aquatiques) préside le Groupe et rend compte en séance plénière des résultats des délibérations du Groupe de travail.

84. M. Notarbartolo di Sciara fait observer que le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques a eu suffisamment de temps pour délibérer de tout le matériel qu'il lui avait été demandé d'examiner. Le Groupe de travail a bénéficié d'une bonne participation et des contributions constructives ont été apportées aux documents suivants et aux projets de résolutions et décisions associés :

#### **7.2.1 Aires importantes pour les mammifères marins**

85. M. Notarbartolo di Sciara déclare que le document COP12/Doc.24.2.1 sur les Aires importantes pour les mammifères marins a été examiné et le Groupe de travail recommande l'adoption de la résolution associée.

### **7.2.2 Bruit en milieu marin**

86. En ce qui concerne le document COP12/Doc.24.2.2 sur le bruit en milieu marin, M. Notarbartolo di Sciara déclare qu'il est mentionné que de nouvelles preuves montrent que le plancton est également affecté, ce qui a des répercussions tout au long de la chaîne alimentaire. Le Groupe de travail recommande que la résolution associée soit adoptée.

### **7.2.3 Viande d'animaux sauvages aquatiques**

87. En ce qui concerne le document COP12/Doc.24.2.3 sur la viande d'animaux sauvages aquatiques, le Groupe de travail recommande que cette question soit traitée séparément de la viande d'animaux sauvages terrestres, car il s'agit d'un problème émergent et les connaissances en milieu aquatique sont moins avancées qu'en milieu terrestre. Il est souligné que la récolte d'œufs et de produits autres que la viande constitue également un problème, mais que cela n'est pas toujours pris en compte dans les débats sur la viande d'animaux sauvages ou la viande de brousse. En ce qui concerne les œufs de tortue, il est noté qu'il est possible de collaborer avec la CITES. Il est important de préciser que les stocks de poissons exploités commercialement ne sont pas couverts par la Résolution (le thon peut être considéré comme appartenant à la grande faune aquatique, formulation utilisée dans le préambule), que la consommation de viande d'animaux sauvages aquatiques est associée à la pauvreté, et que des solutions ne pourront être trouvées que par l'amélioration des conditions de vie des communautés.

### **7.2.4 Captures de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales**

88. L'adoption du projet de résolution associé au document COP12/Doc.24.2.4 et du projet de lignes directrices est recommandée, en notant que ces documents concernent exclusivement les cétacés capturés dans la nature et ne visent pas à limiter les besoins des parcs zoologiques dans la gestion de leurs collections existantes.

### **7.2.5 Interactions récréatives dans l'eau avec des mammifères marins**

89. L'adoption du projet de résolution associé au document COP12/Doc.24.2.5 est recommandée.

### **7.2.6 Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique Sud**

90. L'adoption du projet de résolution associé au document COP12/Doc.24.2.6 est recommandée.

## **7.3 Espèces terrestres**

91. Les documents relatifs à ce point sont examinés par le Groupe de travail sur les mammifères terrestres. M. Alfred Oteng-Yeboah (membre du ScC-SC, Conseiller nommé par la COP pour la faune africaine) préside le Groupe et rend compte en séance plénière des résultats des délibérations du Groupe de travail.

### **7.3.1 Conservation des carnivores d'Afrique**

#### **7.3.1.1 Initiative conjointe CMS-CITES sur les carnivores d'Afrique**

92. L'initiative est bien accueillie et son adoption par la COP est recommandée.

### 7.3.1.2 Conservation et gestion du guépard et du lycaon

93. L'adoption par la COP des décisions présentées dans le document COP12/Doc.24.3.1.2 est recommandée.

### 7.3.1.3 Conservation et gestion du lion d'Afrique

94. L'adoption par la COP des décisions présentées dans le document COP12/Doc.24.3.1.3 est recommandée.

### **7.3.2 Âne sauvage d'Afrique**

95. L'adoption par la COP du projet de résolution et du projet de décision figurant dans le document COP12/Doc.24.3.2 est recommandée.

### **7.3.3 Adoption du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique**

96. À propos de l'éléphant d'Afrique (Document 24.3.3), il est noté qu'un MdA existe pour l'Afrique de l'Ouest. Les carcasses d'éléphants abattus par des braconniers sont empoisonnées pour tuer les vautours sentinelles ; ce qui signifie que le MdE Rapaces est également concerné par ce sujet. M. Redmond (Ambassadeur de la CMS) rapporte qu'un incident récent impliquant un éléphant mort a entraîné l'empoisonnement de 94 vautours.

## **7.4 Mesures de conservation transversales**

### **7.4.1 Gestion des débris marins**

97. Mme Heidrun Frisch-Nwakanma (Secrétariat) présente le Document 24.4.1 sur les débris marins. La COP10 et la COP11 ont toutes deux adopté des résolutions sur les débris marins qui ont été regroupées dans le cadre du processus de révision. En outre, le projet de résolution étend les dispositions aux engins fantômes et aux plastiques pour refléter les développements les plus récents, et mettre la CMS en conformité avec la résolution 2/11 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de 2016, avec ses orientations pour réduire, reconcevoir, retirer, recycler et rétablir.

98. M. Simone Panigada (ACCOBAMS) indique que des fonds sont recherchés pour organiser un atelier lors de la réunion de la Société européenne des cétacés l'année suivante à La Spezia (Italie) en collaboration avec les partenaires de l'ACCOBAMS, à savoir la CMS et le Sanctuaire Pelagos.

99. Le dernier jour de la réunion, Mme Frisch-Nwakanma présente les commentaires discutés plus tôt dans le Groupe de travail. Les participants à la séance plénière ne font aucun nouveau commentaire.

### **7.4.2 Changement climatique et espèces migratrices**

100. M. Barbieri explique que les deux principaux domaines à traiter au titre de ce point de l'ordre du jour sont les travaux du Groupe de travail sur le changement climatique et la résolution fusionnée.

101. M. Galbraith fait un exposé sur les activités du Groupe de travail sur le changement climatique qui s'est réuni à Bonn en février 2017 grâce au soutien du Ministère allemand de l'environnement (BMUB). Le rapport de la réunion figure dans le document d'information UNEP/CMS/ScC-SC2/inf.23.

102. Lors de sa réunion, le Groupe de travail a examiné les changements profonds qui se produisent et leurs impacts sur les espèces dans toutes les régions du monde. Certains de

ces changements, comme ceux observés dans l'Arctique, se produisent si rapidement que les espèces sont incapables de s'adapter. Le changement climatique aggrave également d'autres impacts sur les espèces, les écosystèmes et le bien-être humain. Les espèces se déplacent vers de nouvelles zones et modifient le calendrier de leur migration.

103. Certaines espèces pourraient servir d'espèces phares à des fins de présentation. L'image de l'ours polaire (*Ursus maritimus*) a été marquante lors de la COP11, mais d'autres régions peuvent être représentées par des espèces telles que l'antilope saïga et le lycaon. Il existe également de nombreux écosystèmes particulièrement fragiles, tels que les savanes, les récifs coralliens et l'Atlantique du Nord-Est.

104. En cherchant des solutions, il est important de veiller à ce que les mesures prises n'aggravent pas la situation. Diverses actions se sont avérées efficaces – les zones de protection spéciale prévues par la Directive européenne sur les oiseaux, le financement local de projets dans la forêt équatorienne, la gestion de la chasse aux oies et la protection des plages de ponte des tortues.

105. Les obstacles à l'action comprennent le manque de fonds et de capacités, ainsi que le fait que les bénéfices des actions soient souvent mal compris. Certaines parties prenantes ne sont pas persuadées de collaborer et il existe une certaine inertie au niveau gouvernemental pour accepter tout changement. Une approche sectorielle présente également la conservation comme relevant d'un domaine de politique générale.

106. Les tâches à mener à l'avenir comprennent l'analyse des données probantes (la dernière réalisée il y a dix ans étant maintenant dépassée) qui devra examiner des études de cas et des écosystèmes fragiles. Des propositions de projets à soumettre à des donateurs tels que l'Initiative internationale sur le climat (IKI - *International climate Initiative*) sont en cours d'élaboration. La communication joue un rôle important pour que le message soit correctement transmis.

107. M. Limpus signale que, dans le Queensland (Australie), un rongeur est maintenant éteint, car le changement climatique a nui à son habitat de faible altitude près de la Grande Barrière de Corail. Les sites de ponte de la tortue verte (*Chelonia mydas*) en mer de Corail sont également vulnérables, et l'élévation des températures affecte le sex-ratio des tortues, entraînant un nombre trop élevé de femelles à l'éclosion et même pratiquement aucun mâle sur certaines plages de ponte. Le Queensland a connu son été le plus chaud et les jeunes tortues sont mortes dans les nids.

108. M. Ian Redmond (Ambassadeur de la CMS) ajoute que les espèces migratrices jouent également un rôle dans la lutte contre le changement climatique, citant les exemples des panaches de matière fécale des cétacés, des oiseaux dans les zones humides et des grands singes dans les forêts.

109. M. Lyle Glowka (Secrétariat) souligne l'importance des herbiers marins, habitat essentiel pour le dugong (*Dugong dugon*). Les dugongs sont les « jardiniers » des herbiers, des habitats dont dépendent d'autres espèces. L'expertise du Groupe technique du MdE Dugong pourrait être mise à la disposition de la Famille CMS. M. Galbraith déclare que la liste des habitats phares n'est pas encore fermée et que les herbiers marins pourraient encore être ajoutés.

110. M. Williams soulève quelques questions au sujet du projet de résolution, soulignant que le paragraphe 6 bis du dispositif est difficile à comprendre. Il suggère soit d'apporter des explications supplémentaires, soit de scinder la phrase en détaillant la liste des tâches pour les Parties. Le paragraphe 9 pourrait être étendu aux organes directeurs de tous les instruments de la CMS concernés. Des avis scientifiques pourraient être donnés sur certaines interprétations et, par conséquent, sur la mise en œuvre. Le Secrétariat accueille favorablement les propositions visant à clarifier le texte.

111. M. Taej Mundkur demande des éclaircissements sur le calendrier du nouvel instrument des « décisions ». Il comprend qu'elles sont à court terme, mais souligne qu'une des décisions fait référence à la période allant jusqu'à la COP14. Le Secrétariat déclare qu'il n'y a pas de règle absolue, mais confirme que les décisions seront normalement des tâches distinctes à accomplir dans un délai défini ne devant pas dépasser la COP suivante, mais il peut y avoir des exceptions.

112. M. Galbraith explique que le paragraphe 3 est destiné à couvrir les changements secondaires et tertiaires résultant du changement climatique, tels que le déplacement des espèces à la suite d'inondations et les effets secondaires indésirables dus aux mesures d'atténuation. M. Simmonds (HSI) exprime son accord, citant des exemples de déplacements de stocks de poissons conduisant des espèces migratrices à changer leur comportement de poursuite des proies et les pêcheurs à cibler des espèces différentes, y compris des espèces protégées.

113. Le dernier jour de la réunion, M. Barbieri rappelle qu'il y a eu une demande de simplification de l'un des paragraphes, et certains changements ont été proposés afin d'ajouter de nouvelles activités et d'examiner les effets des mesures d'atténuation. M. Galbraith déclare que le texte est maintenant bien amélioré.

114. M. Redmond (Ambassadeur de la CMS) propose d'apporter de nouvelles modifications au préambule, car il estime que l'accent n'est pas suffisamment mis sur le rôle des espèces migratrices dans la lutte contre le changement climatique. Il fournit des précisions issues de documents scientifiques pertinents. M. Galbraith suggère d'ajouter ce sujet au programme du Groupe de travail pour un examen plus approfondi.

#### **7.4.3 Conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation**

115. Le Président déclare que l'une de ses premières tâches en tant que Président du Conseil scientifique avait été de se rendre à Londres pour assister à l'atelier, qu'il décrit comme un événement enrichissant, qui est allé bien au-delà de la modélisation classique des populations.

116. M. Notarbartolo di Sciara, qui copréside le Groupe d'experts sur la culture et la complexité sociale, présente le document COP12/Doc.24.4.3. Il explique que la Résolution 11.23 a établi un groupe d'experts dédié, et qu'un premier atelier sur les cétacés a été organisé en 2014. La mission taxonomique du Groupe va au-delà des cétacés, comme le reflète le rapport contenu dans le document. Une proposition connexe est le projet d'action concertée pour les cachalots du Pacifique tropical oriental (voir aussi le point 9.2.2 de l'ordre du jour et le document COP12/Doc.26.2.2.).

117. Une subvention a été offerte par le parc national italien Appennino Tosco-Emiliano pour l'organisation d'un autre atelier qui se tiendra dans le courant de 2018.

118. M. Redmond précise que la culture animale est un sujet fascinant. Les gorilles de montagne sont capables de survivre dans leur habitat en partie parce qu'ils transmettent des connaissances aux membres de leur famille, comme c'est également le cas pour certains éléphants d'Afrique qui fréquentent des grottes, un comportement que les éléphanteaux apprennent de leurs mères.

119. M. Williams convient que le sujet est fascinant, salue les progrès réalisés et attend avec intérêt d'appliquer les connaissances acquises au profit de la conservation. Il se demande si l'ordre chronologique sous-entendu par diverses décisions est pratique, compte tenu du calendrier de la 4<sup>ème</sup> réunion du Comité de session et de la COP13.

120. M. Størkersen demande si l'atelier prévu en Italie est ouvert. Le Président précise que la confirmation du financement vient juste d'être reçue. La participation sera limitée par les ressources et l'espace disponibles, et devra être convenue avec les organisateurs et les coprésidents du Groupe d'experts. Il est essentiel de s'assurer que l'atelier traitera d'un large éventail de taxons.

121. Le dernier jour de la réunion, M. Notarbartolo di Sciara déclare que le lien entre le comportement social et culturel des animaux et les efforts déployés pour les conserver a été reconnu et que la nature intertaxonomique du travail a été soulignée.

#### **7.4.4 Prises accessoires**

122. En l'absence de M. Barry Baker (membre du ScC-SC et Conseiller nommé par la COP pour les prises accessoires), Mme Heidrun Frisch-Nwakanma (Secrétariat) présente le Document 24.4.4 sur ce sujet qui représente la plus grande menace pour de nombreuses espèces. Le Secrétariat a rédigé une nouvelle résolution qui regroupe une longue liste de résolutions et de recommandations. M. Baker a alors adopté une approche systématique, en rationalisant le contenu et en retirant les dispositions redondantes.

123. M. Jean-Philippe Sibley déclare que de bons progrès ont été réalisés en ce qui concerne la réduction des prises accessoires dans les pêcheries réglementées où un suivi est en place. La situation concernant la pêche illégale est différente, et aucune donnée fiable n'est disponible pour évaluer le niveau de cette menace. Ici, l'application et le contrôle de l'application des réglementations au niveau international sont nécessaires.

124. Le Président salue les recherches entreprises par des scientifiques français dans les mers australes circumpolaires et se demande si des leçons peuvent être tirées du processus MIKT qui est une initiative internationale coordonnée par la CMS.

125. M. Graeme Taylor (membre du ScC-SC pour l'Océanie) signale qu'un suivi intense est mené dans la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Zélande, où un pourcentage élevé de navires disposent d'observateurs à bord ou de systèmes embarqués de surveillance électronique. Le rejet de poissons de moindre valeur commerciale est également examiné. Il existe des preuves alarmantes montrant que deux espèces d'albatros des Antipodes souffrent d'un déclin abrupt (50 % en dix ans) avec un taux de mortalité de 20 % par an (alors qu'un taux de 2 % serait considéré comme normal). Ces espèces risquent de s'éteindre dans les 20 ans à venir. Le changement climatique pourrait être un facteur contributif, mais il est plus probable que la cause soit liée à la pêche.

126. M. Marco Favero (ACAP) fait quelques suggestions de références supplémentaires pour le document, incluant un article préparé par le Groupe de travail sur les prises accessoires d'oiseaux marins de l'ACAP, les fiches de meilleures pratiques produites par l'ACAP et BirdLife International, ainsi que la coopération avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). M. Favero s'engage à envoyer au Secrétariat le texte d'un certain nombre de modifications rédactionnelles du projet de résolution. L'ACAP a également signé un accord de coopération avec la Convention interaméricaine sur les tortues marines pour travailler à la réduction des prises accessoires.

127. M. Størkersen fait remarquer que le problème des prises accessoires est important et qu'il figure à l'ordre du jour de la CMS, de la FAO, des ORGP et de nombreuses ONG. En ce qui concerne le projet de résolution, il semble étrange qu'il n'y ait pas de référence au processus de « Structure future » qui a été conçu pour clarifier le rôle de la CMS. Il suggère également de préciser la formulation afin que les rôles soient clairement attribués, que les actions soient plus spécifiques et que les résultats souhaités soient identifiés.

128. En réponse, le Secrétariat suggère que les projets de décisions pourraient définir des tâches intersessions pour la période comprise entre la COP12 et la COP13 à inclure dans le Programme de travail.

129. M. Vincent Hilomen (membre du Comité de session pour l'Océanie) propose d'ajouter une référence aux conceptions d'engins innovants tels que ceux présentant des échappatoires et autres dispositifs.
130. M. Mark Simmonds accueille favorablement la référence au travail de la Commission baleinière internationale sur les prises accessoires.
131. M. Matthew Collis (IFAW) signale certaines incohérences dans la rédaction, en particulier des références sous différentes appellations : mammifères aquatiques, mammifères marins et cétacés. Le Secrétariat déclare que cela devra être traité à la COP.
132. Faisant rapport sur les différentes observations, Mme Frisch-Nwakanma déclare que des références ont été ajoutées afin de prendre en compte la pêche illégale et d'inclure des références aux documents identifiés par l'ACAP.

#### **7.4.5 Observation de la vie sauvage marine en bateau dans le cadre d'un tourisme durable**

133. Le Président déclare qu'il est encourageant que les gens souhaitent être proches de la nature et observer la faune sauvage. Cependant, il est important d'éviter les effets collatéraux négatifs, et, bien que de nombreuses actions néfastes ne soient pas intentionnelles, certains opérateurs font tout de même passer leurs profits avant les intérêts des animaux.
134. Mme Heidrun Frisch-Nwakanma présente le Document 24.4.5, expliquant que, comme demandé dans la Résolution 11.29, des lignes directrices ont été rédigées et figurent à l'annexe 2 du document. Elles couvrent des considérations spécifiques aux espèces pour les siréniens, les pinnipèdes, les élasmobranches, les oiseaux marins et les tortues marines. Le document ne traite pas des opérations de « plongée et nage avec les espèces » couvertes séparément par ailleurs, ni des baleines et des dauphins, car la CMS travaille avec la CBI à l'élaboration d'un manuel en ligne portant sur l'observation des baleines, qui sera présenté aux membres de la CBI lors de leur réunion de 2018.
135. M. John Carlson (Président, Comité consultatif du MdE Requins) signale que les délibérations du MdE sur cette question ont bien progressé. La valeur des requins et des raies pour le tourisme est reconnue. Dans le cas des requins et des raies, le tourisme en bateau est souvent lié à des opérations de « plongée et de nage avec les espèces ».
136. M. Dasgupta (Inde) précise que le rapport figurant dans le document contient une référence aux activités menées à Goa dans l'océan Indien. Il souligne que la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) est protégée en Inde, et que les opérations de nage avec cette espèce ne sont pas encouragées.
137. Mme Nicola Crockford (BirdLife International) s'interroge sur la validité de certains des documents scientifiques cités en rapport avec l'alimentation des animaux, et se demande si certaines des mesures proposées se révéleront efficaces. Les oiseaux associent déjà les bateaux de pêche à la nourriture, et pourraient aussi bien suivre les bateaux de touristes. Les oiseaux ont aussi tendance à s'approcher beaucoup plus près des bateaux que d'autres espèces. Elle s'interroge également sur la recommandation de durée de séjour des navires à proximité des requins.
138. Le dernier jour de la réunion, Mme Frisch-Nwakanma (Secrétariat) présente les commentaires discutés précédemment. Les participants à la séance plénière ne font aucun nouveau commentaire.

### **7.4.6 Énergie et espèces migratrices**

139. M. Barbieri présente un compte rendu résumé décrivant la mise en œuvre de la Résolution 11.27, incluant la création et la mise en place du Groupe de travail sur l'énergie. La résolution n'attribue aucun rôle au Conseil scientifique et ne figure donc pas dans le programme de travail du Conseil. Des remerciements sont adressés au Gouvernement allemand pour avoir fourni une contribution volontaire ayant permis au Groupe de travail de commencer ses travaux.

140. Il est prévu que le Groupe de travail soumette un rapport à la COP, mais comme il doit se réunir en septembre 2017, son rapport prendra la forme d'un document d'information.

141. M. Medellín souligne qu'un travail considérable a déjà été accompli sous l'égide d'EUROBATS sur les effets des éoliennes et recommande son implication dans le Groupe de travail.

142. M. Barbieri déclare que le domaine d'action du Groupe de travail a été défini dans la résolution et que la priorité a été accordée aux oiseaux dans l'espoir que la portée taxonomique soit ensuite étendue. Il est probable qu'un représentant d'EUROBATS se joigne au Groupe de travail à sa deuxième réunion. M. Andreas Streit (EUROBATS) confirme que l'invitation à rejoindre le Groupe de travail a été reçue et acceptée.

143. Mme Crockford suggère l'ajout d'un autre projet de décision, demandant au Conseil scientifique de fournir des orientations sur l'évaluation des impacts cumulatifs des installations relatives à l'énergie, en particulier des impacts transfrontaliers. Le Président déclare que lorsque les atlas des mesures d'atténuation seront prêts, il sera possible de superposer des plans portant sur les installations relatives à l'énergie.

144. M. Jürgen Friedrich (Observateur des Parties, Allemagne) s'exprimant en tant que Président du Groupe de travail sur l'énergie explique qu'un certain nombre d'objectifs de recherche ont été définis, notamment des analyses des lacunes, et que l'évaluation des effets cumulatifs est une priorité élevée. Le Groupe de travail collabore avec des institutions de recherche déjà actives sur le terrain afin d'éviter de « réinventer la roue ». Il est persuadé que le Groupe de travail continuera à faire de bons progrès. Un événement parallèle réussi a eu lieu lors de la récente Conférence de la CCNUCC à Bonn. De nombreuses mesures d'atténuation sont faciles à mettre en œuvre à peu de frais pour les producteurs d'énergie et présentent des gains tangibles pour la conservation.

145. Faisant rapport sur le quatrième jour, M. Barbieri présente la compilation des commentaires sur le document COP12/24.4.6, y compris la proposition de nouvelle décision. Les participants ne font aucun nouveau commentaire.

### **7.4.7 Répondre au problème de l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages**

146. Mme Clara Nobbe (Secrétariat) explique que la CMS fait partie du Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage, tout comme la FAO et la CITES. L'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages figure parmi les priorités de l'ordre du jour des Nations Unies et, pour de nombreuses espèces, elle constitue une menace plus forte que le commerce illégal.

147. Un autre document sur la viande d'animaux sauvages aquatiques a été discuté au sein du Groupe de travail sur les espèces aquatiques. Pour le moment, il a été décidé de traiter séparément les questions relatives à la viande d'animaux sauvages terrestres et aquatiques, car le degré de connaissance de ces deux problèmes se situe à des stades différents. Il est également convenu d'éviter le terme « viande de brousse », qui fait davantage référence à l'Afrique (alors que le problème est mondial) et n'est pas approprié pour l'environnement aquatique.

148. Il est estimé que 60 % des mammifères sont exploités de manière non durable dans le bassin du Congo, avec des impacts potentiellement importants sur l'écosystème au sens large. Le Partenariat de collaboration a adopté une vision large des problèmes, en tenant compte du rôle de la viande d'animaux sauvages dans l'alimentation des communautés locales. Il est évident que la consommation de viande d'animaux sauvages augmente également dans les zones urbaines et ne se limite pas à l'utilisation de subsistance qui est autorisée en vertu des exceptions prévues dans le texte de la Convention (Article III.5). Le Plan stratégique pour les espèces migratrices (But 1) demande aux Parties de veiller à ce que l'examen des causes de disparition des espèces fasse partie de leur politique générale.

149. Le Président cite l'exemple de l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) au Nigéria. Il y a des décennies, cette espèce était chassée à des niveaux soutenable, mais avec l'augmentation de la population humaine, les effectifs prélevés menacent maintenant sa survie. Il faut trouver des moyens de résoudre les problèmes tout en tenant pleinement compte des considérations locales.

150. M. Siblet accueille favorablement le document et la décision de ne plus utiliser le terme « viande de brousse », mais plutôt « viande d'animaux sauvages ». Il fait remarquer que les utilisateurs traditionnels emploient maintenant des méthodes de chasse modernes, et que les canards à présent chassés par bateau à moteur ont peu de chance d'en réchapper. Il ne s'agit plus de chasse traditionnelle. Le Président ajoute que des filets sont maintenant déployés sur le rivage d'une grande partie de la mer Jaune.

151. M. Limpus rappelle qu'une population de tortues vertes a disparu sans intervention de l'autorité de conservation responsable pour stopper son exploitation non durable, la chasse étant considérée comme « traditionnelle » et les traités internationaux relatifs aux droits humains défendant les droits des communautés locales à poursuivre leurs activités traditionnelles. La population de tortues vertes ayant disparu, la communauté locale ne peut maintenant plus exercer ses pratiques de chasse traditionnelles. Il suggère que la « viande » soit définie de manière à inclure les œufs, car certaines communautés ne prélèvent pas les tortues, mais leurs œufs en grand nombre.

152. M. Oteng-Yeboah déclare que l'utilisation du terme « viande de brousse » s'est généralisée lorsque l'accent a été mis sur l'utilisation durable de la faune sauvage en Afrique. Alors que la CMS semble opter pour l'expression « viande d'animaux sauvages », la CDB conserve « viande de brousse » même pour les espèces aquatiques. Il prie instamment la CMS de consulter la CDB avant que la terminologie ne soit décidée, car la cohérence entre les conventions est souhaitable.

153. M. Taylor déclare que la « viande d'animaux sauvages » a plus de sens dans l'environnement aquatique. Il demande également que la formulation soit réexaminée afin de veiller à ce que les divisions taxonomiques et géographiques soient claires, car il y a des chevauchements (par exemple pour les oiseaux marins).

154. Mme Nobbe confirme que le Secrétariat est en contact avec ses collègues de la CDB et entreprend de répondre aux préoccupations soulevées par M. Taylor.

155. Mme Sarah Durant (ZSL) déclare que l'expression « viande de brousse » sous-entend des origines forestières, alors que de nombreuses espèces de savane sont également touchées, les lycaons (*Lycaon pictus*) par exemple voyant ainsi leurs proies disparaître.

156. M. Williams se dit déçu que des documents distincts aient été présentés sur la viande d'animaux sauvages terrestres et aquatiques. Compte tenu du travail de la CDB sur le sujet et de l'existence du Partenariat de collaboration, il demande quel est le rôle de la CMS. En ce qui concerne le projet de décision adressé au Conseil scientifique, il doute que l'expertise soit suffisante et estime que le Partenariat de collaboration est le meilleur forum pour faire avancer

les choses à ce sujet. Il s'interroge également sur la nécessité de créer un groupe de travail à ce stade.

157. M. Redmond souligne que les chasseurs commerciaux tuent 27 fois plus d'animaux que les chasseurs traditionnels, que beaucoup plus de gens mangent de la viande et que les chasseurs sont bien mieux équipés qu'auparavant. Il en résulte que les effectifs d'animaux tués ne sont plus durables.

158. M. Scallan félicite les personnes ayant préparé les documents, mais il demande que le mot « chasse » soit adéquatement qualifié en ajoutant l'expression « non durable ».

159. Mme Saras Sharma (membre du ScC-SC pour l'Océanie) précise que pour sa région, il est plus logique de séparer la question de la viande d'animaux sauvages terrestres de celle d'animaux aquatiques, car les aspects terrestres ne sont pas aussi pertinents dans des pays tels que Fidji. Les aspects relatifs aux espèces aquatiques ont pris beaucoup de temps au sein du Groupe de travail sur les espèces aquatiques.

160. M. Notarbartolo di Sciara déclare qu'il est utile d'envisager de fusionner les deux sujets, mais il ajoute qu'à l'heure actuelle il préfère les séparer, car la viande d'animaux sauvages aquatiques est un problème émergent nécessitant une attention particulière. Il est ouvert à l'idée de les fusionner ultérieurement.

161. Le Président décide que le consensus est de continuer à traiter séparément la viande d'animaux sauvages terrestres et aquatiques pour le moment.

162. Le quatrième jour, Mme Nobbe présente la compilation des commentaires sur le document COP12/Doc.24.4.7. Elle déclare que l'expression « viande de brousse » a été remplacée partout par « viande d'animaux sauvages ». La mention des effets sur certaines espèces de savane, dont les proies disparaissent, a été ajoutée. D'autres modifications ont été apportées aux références à la « viande d'oiseaux sauvages », les oiseaux marins pouvant également être couverts par l'expression « viande d'animaux sauvages aquatiques ». La nécessité de veiller à ce que les utilisations traditionnelles et commerciales soient durables est soulignée.

163. M. Scallan déclare que l'affirmation selon laquelle la chasse est la principale menace n'est pas exacte ; la chasse contribue aux menaces, mais ne constitue pas la principale d'entre elles. Mme Nobbe s'engage à modifier la formulation en conséquence.

#### **7.4.8 Tourisme durable et espèces migratrices**

164. M. Hilomen présente le document 24.4.8 et le projet de résolution qui traitent des effets des interactions et adoptent une approche de précaution en matière de gestion. Le problème est lié aux activités touristiques de nage et plongée avec les espèces aquatiques depuis un bateau. Le projet de résolution demande la mise en œuvre de plans d'action, codes de conduite et protocoles contraignants, afin de garantir que les animaux ne sont pas empêchés d'adopter leur comportement naturel et que la sécurité humaine est assurée.

165. M. Dasgupta déclare qu'il y a beaucoup d'activités touristiques liées à la faune en Inde, associant souvent les communautés. De nouvelles lignes directrices sur l'écotourisme sont en cours d'élaboration et toucheront des millions de personnes. Une fois finalisées, les lignes directrices seront partagées avec les autres Parties à la CMS.

166. M. Oteng-Yeboah souligne que le tourisme durable est le thème de la Journée internationale de la biodiversité de 2017 et suggère que cela soit mentionné dans le préambule.

167. M. Medellín estime que ce sujet est crucial pour la CMS et que la Convention peut dicter une ligne de conduite et veiller à ce que l'observation de la faune sauvage soit durable.

Il suggère de dresser un inventaire de toutes les réglementations existantes, que les pays concernés soient ou ne soient pas Parties à la CMS (les États-Unis d'Amérique et le Mexique, deux pays non-Parties ont déjà de telles réglementations en vigueur), et que les leçons tirées des meilleures pratiques soient diffusées.

168. M. Limpus déclare que, compte tenu des capacités limitées du Comité de session, il pourrait être fait référence à d'autres instruments de la CMS (par exemple IOSEA et le MdE sur les tortues atlantiques) et l'expertise de leurs organes consultatifs pourrait être utilisée.

169. Compte tenu des capacités du Comité de session, M. Williams déclare qu'il serait préférable que le Secrétariat ou les autorités nationales fassent un suivi des lignes directrices, ce qui permettrait au Comité de session de se concentrer sur les aspects scientifiques.

170. M. Scallan demande des éclaircissements pour savoir si le projet de résolution vise uniquement à couvrir le tourisme non consommateur, tel que l'observation de la faune sauvage, ou si le tourisme de chasse est également inclus. Les Philippines, en tant que pays auteur de la proposition de résolution, confirment que l'intention est de couvrir uniquement le tourisme non consommateur.

#### ***7.4.9 Promouvoir les réseaux d'aires marines protégées dans la région de l'ASEAN***

171. Bien qu'il s'agisse d'une question transversale, le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques a été invité à examiner le document COP12/Doc.24.4.9, dont il recommande l'adoption. Après quelques ajouts tardifs au document de session, M. Williams déclare en séance plénière que certaines modifications proposées aux résolutions s'éloignent des aspects scientifiques pour aller vers le domaine politique. M. Hilomen s'engage à consulter le Gouvernement des Philippines sur l'acceptabilité des changements proposés, qui pourraient être incorporés lors des discussions à la COP.

#### ***7.4.10 Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers critiques pour les espèces migratrices***

172. Ce point de l'ordre du jour est traité dans le Groupe de travail sur les espèces aviaires. Faisant rapport en séance plénière le quatrième jour, M. Clay note que les membres présents dans le Groupe de travail n'ont pas d'expertise dans d'autres taxons. BirdLife International et le Gouvernement des Philippines travailleront à affiner l'annexe et décideront de l'opportunité d'inclure diverses espèces.

173. Il est noté que dans le document 24.4.10, il y a différentes références aux zones intertidales et côtières et à des types d'habitats plus spécifiques. Les termes « oiseaux d'eau » et « oiseaux marins » sont également utilisés sans distinction claire. M. Sibley soulève la question de savoir si le Fuligule de Baer et le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) devraient être inclus, et si les petites îles devraient être considérées comme des habitats intertidaux. Il suggère également d'utiliser une terminologie uniforme dans tout le document.

174. M. Limpus déclare que les espèces autres que les oiseaux (par exemple les tortues marines et les dugongs) utilisent des habitats intertidaux et que leurs besoins devraient également être pris en compte.

175. M. Williams constate des chevauchements potentiels avec la Convention de Ramsar sur les zones humides et déclare qu'une approche propre à la CMS devrait être identifiée. La résolution doit apporter une valeur ajoutée.

176. M. Mundkur déclare que Wetlands International et les Philippines ont travaillé ensemble sur la résolution. Trouver des définitions claires est difficile, et certains termes adoptés sont issus de la Convention de Ramsar. Il est connu que certaines espèces marines

s'approchent de la côte et fréquentent les habitats intertidaux et côtiers. La CMS travaille depuis longtemps en étroite collaboration avec la Convention de Ramsar et il sera possible de s'appuyer sur cette collaboration lorsque les possibilités de synergies auront été identifiées.

177. M. Sibley déclare que des indicateurs de performance sont nécessaires et que des cartes indiquant le niveau de protection sur des sites particuliers devraient être établies. Des définitions plus précises des types d'habitats concernés sont également nécessaires.

#### **7.4.11 Améliorer la prise en compte de la connectivité dans la conservation des espèces migratrices**

178. Le Président présente ce point en notant que la migration met en relation des sites, des habitats et des écosystèmes entiers, et que des connaissances sur les besoins des espèces en matière d'habitats et de ressources au cours de la migration sont en cours d'acquisition. Les politiques de conservation doivent être cohérentes et complémentaires dans tous les États de l'aire de répartition, ce qui pourrait être réalisé grâce à une harmonisation des législations. Les projets de résolution et de décision figurant dans le document 24.4.11 pourraient renforcer la place de la CMS en tant que principale convention traitant de la connectivité.

179. Deux ateliers ont été organisés grâce au soutien du Parc régional du delta du Pô Veneto, le premier en 2015 et le second plus récemment à Rosolina en mai 2017. Le Secrétariat et le consultant, M. David, Pritchard ont fourni une assistance.

180. M. Pritchard (consultant) précise que les résolutions 10.3 et 11.25 traitent des réseaux écologiques, et que la connectivité est une progression logique par rapport à ces réseaux. Il présente le projet de résolution et les décisions qui l'accompagnent, soulignant les principales lacunes dans les connaissances techniques ainsi que la nécessité de fournir des conseils sur la façon de traiter les menaces.

181. M. Sibley déclare qu'il existe des obstacles autres que physiques, tels que la pollution. La pollution lumineuse constitue un problème, surtout en Europe. Le Président souligne que le document indique d'autres formes d'interférence, et M. Pritchard souligne des passages mentionnant le dérangement et la discontinuité de la qualité.

182. M. Galbraith mentionne la capacité des espèces à s'adapter aux effets du changement climatique. Il déclare qu'il serait souhaitable d'avoir quelques exemples à citer à la COP12 où la connectivité pourrait être présentée comme contribuant à la réussite en matière de conservation.

183. Le dernier jour de la réunion, M. Pritchard présente la compilation des commentaires. M. Matthew Gollock (ZSL) propose un autre changement concernant les clôtures dans les régions arides, un sujet qui a été discuté au sein du Groupe de travail sur les mammifères terrestres.

## **8. Amendement aux Annexes de la CMS**

### **8.1. Propositions d'amendement aux Annexes I et II de la Convention**

184. Les propositions d'inscription aux annexes sont examinées par les groupes de travail taxonomiques, qui rendent compte de leurs recommandations en séance plénière lors du dernier jour de la réunion. Les commentaires sont compilés selon le modèle recommandé (voir point 2 ci-dessus). Les versions finales des commentaires du Comité de session sur les propositions sont annexées aux documents respectifs en tant qu'addenda. Le présent rapport fournit un aperçu des principales questions soulevées.

### Propositions d'inscription d'espèces d'oiseaux

185. La proposition d'inscription de la Frégate de l'île Christmas (*Fregata andrewsi*) à l'Annexe I (Document 25.1.11) est approuvée.

186. La proposition d'inscription du Noddi noir (*Anous minutus*) à l'Annexe II (Document 25.1.12) est approuvée. Il est noté que les données sont rares, mais que le principe de précaution justifie une inscription, car l'espèce est en déclin et menacée. Les Philippines prennent déjà des mesures et sont désireuses de coopérer avec d'autres États de l'aire de répartition.

187. Les propositions reçues de la Mongolie et de l'Arabie saoudite pour inscrire l'Aigle des steppes (*Aquila nipalensis*) à l'Annexe I (Documents 25.1.13a et b) sont approuvées, tout en notant que les deux propositions sont très similaires.

188. La proposition soumise par le Pakistan d'inscription à l'Annexe I de quatre espèces de vautours d'Asie (Document 25.1.14) est approuvée. L'Inde a également élaboré des propositions parallèles qui sont arrivées après la date limite, mais le Groupe de travail a écouté un rapport sur les travaux de conservation entrepris. Le concept de « zones sûres pour les vautours » est en cours d'élaboration. Le statut migratoire des vautours a été pris en considération, nombre d'entre eux franchissant les frontières internationales et répondant ainsi aux critères de la Convention. La formulation « présent toute l'année » sera définie dans les notes de bas de page, le cas échéant.

189. L'inscription à l'Annexe I de cinq espèces de vautours subsahariens est proposée (Document 25.1.15). La proposition est de bonne qualité et le seul changement suggéré est une explication plus détaillée de la formulation « présent toute l'année ».

190. Deux propositions similaires pour l'inscription du Vautour oricou (*Torgos tracheliotos*) à l'Annexe I (Documents 25.1.16 a et b proposés par Israël et l'Arabie saoudite) sont examinées simultanément et approuvées.

191. La proposition d'inscription du Bruant du Japon (*Emberiza sulphurata*) à l'Annexe II (Document 25.1.17) est approuvée, mais le Groupe de travail soupçonne que des propositions d'inscription d'autres espèces de bruants vont probablement suivre.

192. À l'instigation de la France, l'UE a soumis une proposition d'inscription de la population européenne de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor excubitor*) à l'Annexe II (Document 25.1.18). L'aire de répartition de l'espèce s'étend au-delà de l'Oural et il convient de préciser que la proposition ne couvre que l'Europe.

193. Toujours à l'instigation de la France, l'UE a soumis la proposition d'inscription de la population européenne de Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) (Document 25.1.19). Les signes évidents de déclin de l'espèce justifient l'inscription à l'Annexe II. Un commentaire similaire est fait précisant que la portée géographique de la proposition ne s'étend qu'à l'Europe.

### Propositions d'inscription d'espèces de poissons

194. Il est noté que le document 25.1.20 proposant l'inscription du requin-baleine (*Rhincodon typus*) à l'Annexe I contient une série d'actions concrètes.

195. Concernant le document 25.1.21 sur le requin sombre (*Carcharhinus obscurus*), proposant son inscription à l'Annexe II, quelques références supplémentaires sont proposées.

196. Proposé pour inscription à l'Annexe II, le requin peau-bleue (*Prionace glauca*) (Document 25.1.22) entreprend des migrations transocéaniques et est ciblé par les pêcheries, ce qui soulève la question de la durabilité de la pêche.

197. Avec l'ange de mer (*Squatina squatina*) (Document 25.1.23) proposé pour inscription aux deux Annexes, la question se pose de savoir si une fraction importante de la population de l'espèce est migratrice.

198. Trois des quatre propositions visant à inclure la raie-guitare commune (*Rhinobatus rhinobatus*) à l'Annexe II (Documents 25.1.24 b à d), soumises par des pays africains, sont examinées ensemble. Il est recommandé qu'une partie de la description du comportement de l'espèce issue de ces propositions soit ajoutée à la quatrième proposition (Doc 25.1.24 a) reçue d'Israël.

199. L'adoption de la proposition d'inscription de *Rhynchobatis australiae* à l'Annexe II (Document 25.1.25) est provisoirement recommandée, à condition que de plus amples informations sur la migration de l'espèce soient fournies.

#### Propositions d'inscription d'espèces de mammifères

200. En ce qui concerne le chimpanzé (document 25.1.1), M. Redmond (Ambassadeur de la CMS) note une erreur géographique dans les preuves fournies à l'appui de la proposition et s'engage à proposer des corrections.

201. Les espèces de chauves-souris couvertes par le document 25.1.2 ne sont pas encore classées comme étant en danger, mais présentent manifestement une tendance à la baisse et sont particulièrement menacées par les éoliennes. M. Sibley déclare qu'il a été démontré que certaines mesures d'atténuation sont efficaces, notamment l'arrêt des turbines aux périodes où les collisions sont les plus probables. Il est reconnu que l'alimentation en électricité doit être maintenue et que l'arrêt des turbines a des implications financières. La meilleure solution consiste à construire des parcs éoliens dans les endroits les plus appropriés. Le Président souligne que les collisions sont plus probables lorsqu'il y a moins de vent et que la production d'électricité est alors faible. Une perte de 1 % de la production d'électricité entraîne une réduction de 75 % de la mortalité des chauves-souris. Malheureusement, il n'a pas été possible d'obtenir une réduction aussi spectaculaire de la mortalité des oiseaux.

202. Pour la proposition d'inscription du lion (*Panthera leo*) figurant dans le document 25.1.3, il est suggéré d'ajouter des références aux stratégies de l'UICN et, pour la proposition d'inscription de la panthère (document 25.1.4), il est recommandé de remplacer le nom de la sous-espèce *Panthera pardus nimr* par *Panthera pardus saxicolor*. Il est proposé que le qualificatif « non durable » soit ajouté aux références à la chasse.

203. La proposition d'inscription de l'ours brun de l'Himalaya (*Ursus arctos isabellinus*) à l'Annexe I (Document 25.1.5) est approuvée.

204. Deux propositions figurant dans les Documents 25.1.7 a et b concernent l'âne sauvage d'Afrique (*Equus africanus*), la première soumise par l'Érythrée pour l'inscription aux deux Annexes et la seconde soumise par l'Éthiopie pour l'inscription à l'Annexe II seulement. Elles sont toutes deux approuvées, avec quelques discussions sur le nom taxonomique.

205. En ce qui concerne le cheval de Przewalski et la proposition d'inscription de cette espèce à l'Annexe I (Document 25.1.8), une discussion a lieu sur la taxonomie adoptée et la décision de l'harmoniser avec celle utilisée par l'UICN et la CITES, en s'éloignant de la référence habituelle de Wilson & Reeder pour les mammifères.

206. La proposition d'inscription de la gazelle de l'Inde (*Gazella bennettii*) figurant dans le document 25.1.9 est la seule que le Groupe de travail ne soutient pas, en raison de lacunes dans l'argumentation. La République islamique d'Iran, auteure de la proposition, sera invitée

à fournir davantage d'informations sur le statut migratoire et de conservation de l'espèce et sur la valeur ajoutée de l'inscription.

207. La proposition d'inscription de la girafe (*Giraffa camelopardalis*) à l'Annexe II (Document 25.1.10) est approuvée.

208. M. Sibley note que toutes les espèces faisant l'objet d'une proposition d'inscription aux Annexes sont des vertébrés et que les Annexes de la CMS ne comprennent qu'un seul invertébré, le monarque (*Danaus plexippus*). De nombreuses espèces d'insectes sont menacées et beaucoup d'entre elles sont migratrices. Il suggère que cette question soit examinée au cours de la prochaine période triennale et discutée à la COP13. M. Notarbartolo di Sciara précise qu'il y a beaucoup d'invertébrés marins, notamment des mollusques et des crustacés, dont le cas pourrait être étudié.

209. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques a examiné la proposition d'inscription du phoque de la Caspienne (*Pusa caspica*) aux deux Annexes (COP12/Doc.25.1.6). L'espèce est considérée comme migratrice au sens biologique comme au sens politique, même si elle se limite à une petite région, puisque la mer Caspienne est partagée par plusieurs pays. La proposition d'inscription du phoque de la Caspienne est approuvée.

## **8.2. Révision du modèle et des lignes directrices pour la rédaction des propositions d'amendement aux Annexes**

210. M. Barbieri présente le document 25.2 résumant le processus ayant mené au modèle révisé. À la première réunion du Comité de session, un modèle a été élaboré sur la base d'un projet fourni par le Secrétariat. Le Comité permanent a approuvé cette version lors de sa 45<sup>e</sup> réunion, approuvant ainsi son utilisation pour les propositions soumises à la COP12. Il est proposé que la COP12 adopte cette version également pour une utilisation future, avec des changements mineurs éventuels issus de l'expérience visant à en améliorer la convivialité. Pour l'essentiel, la tâche est donc achevée.

211. Mme Jones confirme qu'elle a trouvé le modèle très utile, mais suggère des modifications dans la section relative à la « fraction importante », car dans certains cas, les informations à ce sujet peuvent être rares. Le Président invite BirdLife International à transmettre ses propositions de modification au Secrétariat, mais sous réserve que l'expression « fraction importante » fasse l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour (voir point 5 ci-dessus).

212. M. Williams convient qu'il serait essentiel de voir le texte de la proposition de BirdLife International et tous les autres amendements avant que le document ne puisse être validé.

213. M. Barbieri rappelle qu'une compilation des commentaires sera préparée et que les groupes de travail examineront les propositions d'inscription d'espèces en détail avant que la Plénière n'ait une dernière chance de faire des commentaires.

214. Lors de la dernière séance plénière, M. Barbieri note les réactions généralement positives au sujet du nouveau modèle, sous réserve de quelques modifications mineures telles que des notes explicatives supplémentaires et des changements lorsque les données sur les espèces sont insuffisantes.

### 8.3. Taxonomie et nomenclature des espèces inscrites aux Annexes de la CMS

#### 8.3.1. Taxonomie et nomenclature des espèces inscrites aux Annexes de la CMS

#### 8.3.2. Dissociation des familles d'oiseaux inscrites à l'Annexe II de la CMS

215. Le Président déclare que la réunion examinera d'abord les passereaux et le Volume II du *Handbook of Birds of the World*, puis passera au traitement taxonomique des poissons.

216. M. Borja Heredia (Secrétariat) présente le document COP12/Doc.23, divisé en deux parties, l'une concernant les oiseaux et l'autre les poissons. La taxonomie des espèces d'oiseaux de la Convention s'inspire largement du *HBW/BirdLife International Illustrated Check list of the Birds of the World* (Volume I). À la COP11, il a été décidé de l'adopter comme référence, et maintenant que le Volume II sur les passereaux a été publié, il doit être décidé s'il faut ou non l'utiliser. Si le Volume II est adopté, quelques modifications mineures seront nécessaires pour les inscriptions actuelles aux Annexes.

217. Le document d'information 3 est également important, car il analyse l'inscription de taxons supérieurs aux Annexes de la Convention.

218. Mme Virtue explique que des changements similaires sont proposés pour la taxonomie des poissons. Il est suggéré que la base de données en ligne de la référence standard soit adoptée, car la version imprimée n'est plus disponible. Le Secrétariat imprimera la version en ligne d'Eschmeyer chaque fois qu'une proposition sera faite, et le Conseil scientifique fondera son avis sur la version en vigueur à ce moment-là. L'approche adoptée pour la version en ligne d'Eschmeyer pourra s'avérer être un guide utile pour d'autres taxons utilisant des références en ligne.

219. M. Medellín se félicite du travail accompli et des efforts déployés pour assurer la coordination avec la CITES, estimant qu'il serait utile que les AME reposent sur la même base. Il se dit préoccupé par le fait que le *HBW/BirdLife International Illustrated Check list of the Birds of the World* soit cher, et indique que la décision 3.1.1 de la CoP17 de la CITES comporte un engagement à rechercher des solutions à ce problème. Il demande s'il serait possible d'adopter un mélange de deux références différentes.

220. M. Clay souligne qu'il existe une version en ligne de l'*Illustrated Checklist*, ce qui signifie qu'une politique est nécessaire sur la façon de gérer les références qui sont soumises à des changements constants. En ce qui concerne la dissociation, le Groupe de travail sur les espèces aviaires a saisi l'occasion pour examiner les inscriptions à l'Annexe II au niveau de la famille.

221. Mme Jones ajoute qu'une checklist est disponible sur la Data zone du site Web de BirdLife International, ainsi qu'un accès gratuit aux informations sur les espèces sur la version en ligne de *HBW/BirdLife International Illustrated Check list of the Birds of the World* (par *HBW Alive*), incluant les changements taxonomiques au niveau du genre. La taxonomie et la nomenclature biologiques sont dynamiques, et de futurs changements de la taxonomie et de la nomenclature des passereaux, comme des non-passereaux, seront réalisés par BirdLife International dans le cadre de révisions de mises à jour de la checklist coïncidant avec celles de la Liste rouge, et seront alors disponibles sur la Data zone.

222. Lors de la dernière séance plénière, M. Heredia suggère de fusionner les commentaires de M. Clay et de BirdLife International. L'exercice de dissociation pour les listes de taxons supérieurs consiste à rapprocher deux références différentes – une plus ancienne pour les listes de familles et la plus récente pour les espèces.

223. BirdLife International propose certaines formulations pour harmoniser le traitement de la taxonomie des espèces d'oiseaux et de poissons à la lumière du passage aux références en ligne. M. Clay soutient cette suggestion.

224. M. Favero confirme que l'ACAP examinera les options et définira sa préférence en matière de taxonomie lors de sa réunion de septembre 2017. Il suggère que la formulation soit moins précise, car on ne sait pas quelle option sera choisie.

225. Le Président déclare que la Convention a la possibilité d'adopter une référence en ligne qui sera évolutive ou une référence imprimée qui sera statique. L'impression de la référence en ligne pourrait avoir lieu à un moment convenu avant la COP.

226. M. Hogan demande comment il est proposé de traiter les raies du genre *Mobula* lors de l'examen de la taxonomie. Il suggère de suivre l'exemple de la CITES et du MdE Requins et d'attendre de voir ce qui l'en ressort. Cela est convenu.

## **9. Mise en œuvre du processus des actions concertées**

### **9.1. Actions concertées**

227. M. Barbieri présente le document COP12/Doc.26.1. Le Secrétariat a effectué un travail de regroupement de 13 résolutions et recommandations portant sur des actions concertées et en coopération. De nouveaux éléments ont été ajoutés au projet de résolution et certains éléments de la résolution COP11 sont en train d'être transposés en projets de décisions.

228. M. Williams fait remarquer qu'à certains endroits les documents renvoient au Conseil scientifique et à d'autres au Comité de session. Le Secrétariat s'engage à veiller à la cohérence et à faire référence au Conseil scientifique, étant donné que le Comité de session est mandaté pour agir au nom de l'ensemble du Conseil.

### **9.2. Désignation des espèces pour des actions concertées au cours de la période triennale 2018-2020**

229. M. Barbieri présente la question faisant référence au Document 26.2 de la COP12 qui retrace l'historique du processus. La COP11 a pris la décision de fusionner les actions concertées et les actions en coopération qui étaient précédemment séparées, et de supprimer cette deuxième catégorie. Le Comité de session a joué un rôle central en décidant quelles espèces des deux listes devraient être conservées et lesquelles devraient être retirées. La liste fusionnée de toutes les espèces désignées pour des actions concertées et en coopération figure à l'annexe 1.

230. Le Comité de session est chargé d'examiner les espèces inscrites, la question étant de savoir comment cela doit être fait et dans quel délai. La première option propose que la réunion en cours examine la liste et fasse une évaluation des espèces à maintenir ou à retirer. Cela exigerait que chaque groupe de travail taxonomique examine les espèces dont il est responsable et fasse des recommandations à la Plénière. Une liste composite serait ensuite soumise à la COP. Une deuxième option consiste à ce que l'examen soit réalisé en intersession, ce qui signifie que la liste complète serait soumise telle quelle à la COP12, avec une indication de la façon de procéder proposée par le Comité pour la prochaine période triennale. Des variantes de ces deux options sont également possibles. Il y a des arguments pour et contre toutes les permutations. Une action immédiate de la part du Comité pourrait donner du dynamisme au processus. La deuxième option pourrait être combinée à une condition indiquant que les espèces ne pourront être maintenues sur la liste des espèces que si elles sont accompagnées de propositions concrètes d'actions de conservation.

231. La pratique concernant la désignation d'espèces pour les actions concertées et en coopération a été de développer des listes de plus en plus longues, sur lesquelles les espèces étaient maintenues d'une période triennale à l'autre et auxquelles s'ajoutaient progressivement de nouvelles espèces, mais sans qu'il n'y ait d'accord sur les actions à mener pour les soutenir. Cet état de choses a porté atteinte à la crédibilité de la Convention et doit être traité dans la révision du processus par la Convention.

232. En vue d'appuyer le processus d'examen, le Secrétariat a examiné les rapports soumis par les Parties aux quatre COP précédentes afin de déterminer si des mesures avaient été prises au niveau national en faveur des espèces désignées pour des actions concertées ou en coopération (voir document UNEP/CMS/ScC-SC2/Inf.4). Des évaluations ont été faites sur 97 espèces (41 inscrites à l'Annexe I et 56 à l'Annexe II) et il a été découvert qu'aucune activité n'avait été signalée pour 70 d'entre elles. Cela ne signifie pas nécessairement que rien n'ait été fait, car des mesures ont pu être prises indépendamment de l'inscription sur les listes d'actions concertées ou en coopération.

233. Un certain nombre de propositions ont été soumises pour que des espèces soient ajoutées à la liste des actions concertées à la COP12. Le Comité de session est invité à examiner ces propositions, dont l'une porte sur une espèce (l'ange de mer, *Squatina squatina*) qui n'est pas encore inscrite aux Annexes de la CMS (une proposition séparée pour l'inscription aux deux Annexes a été soumise). Le Président fait remarquer que l'une des espèces pour lesquelles aucune mesure n'a été prise pourrait même avoir disparu, et que certaines des 70 espèces figurent sur la liste depuis un certain temps déjà sans que les Parties aient pris de mesures.

234. M. Simmonds déclare que des critères ont été suggérés pour l'examen des propositions de désignation d'espèces, mais qu'il y a peu d'orientations sur leur retrait. L'extinction d'une espèce constituerait une raison justifiant son retrait. Il estime que le fait que les Parties n'agissent pas n'est pas un motif suffisant pour un retrait. Les Parties doivent être formellement averties que des mesures doivent être prises.

235. M. Mundkur déclare que la question est fondamentale pour la Convention, car cela concerne des mesures de conservation. Il se félicite de la désignation unique simplifiée pour les deux Annexes. Il est important que cette désignation mène à des mesures qui empêchent l'extinction des espèces. Des critères solides sont nécessaires pour la désignation et le retrait, et la Convention doit établir des priorités et les consolider en préparation de la COP.

236. M. Schall convient que le total de 70 espèces ne bénéficiant d'aucune action concertée, sur 97 espèces désignées, semble élevé, mais souligne que des mesures sont prises par d'autres instances et qu'il est possible qu'elles ne soient pas signalées par les Parties. Les États de l'aire de répartition de la panthère des neiges (*Uncia uncia*) ont tenu des réunions de haut niveau, tandis que des plans d'action ont été élaborés pour les esturgeons dans le cadre de la Convention de Berne. Il suggère d'ajouter une colonne au tableau afin que les actions menées sous l'égide d'autres instances puissent être enregistrées.

237. M. Limpus déclare qu'il est opportun que le Comité de session traite cette question. Il rappelle que lorsqu'il a rejoint le Conseil scientifique pour la première fois, des tentatives ont été faites pour conceptualiser concrètement les actions concertées et en coopération, car elles n'ont jamais été vraiment comprises par les autorités nationales. Ce qu'il faut, c'est un document explicatif avec des exemples concrets, tels que les efforts déployés par l'Afrique du Sud pendant plus de 40 ans pour protéger la ponte des tortues sur les plages et 20 ans de coopération entre les Philippines et la Malaisie. Il est d'accord avec la proposition d'ajout d'une colonne pour les actions menées en dehors de la CMS, mais auxquelles les Parties à la CMS sont associées (comme le Traité sur l'ours polaire et l'American Turtle Convention), car il n'est pas nécessaire de dupliquer le travail réalisé ailleurs. Il rejette également l'idée de retirer des espèces en raison de l'inaction, citant l'exemple du dauphin de l'Amazone (*Inia geoffrensis*), dont le principal État de l'aire de répartition (le Brésil) n'a adhéré que récemment à la Convention.

238. M. Sibley demande quel est le rôle du Comité de session dans ce processus, s'interrogeant sur la valeur scientifique de la désignation. La décision de retirer une espèce de la liste des actions concertées est une décision de la Conférence des Parties, mais il reconnaît que l'inaction seule ne semble pas constituer une raison suffisante. Les données scientifiques justifiant la désignation doivent être évaluées. Des espèces ont été ajoutées aux Annexes et à la liste des actions concertées en raison de leur état de menace. Si elles sont encore

menacées, la question pertinente est de savoir pourquoi les Parties n'ont pas réagi de manière appropriée.

239. M. Williams est d'accord avec ce qui est dit. Il existe une grande quantité d'informations disponibles et toutes ces informations ne sont pas signalées (il a par exemple noté certaines omissions concernant le Royaume-Uni), de sorte qu'il soupçonne qu'il se passe davantage de choses sans que le Secrétariat en soit tenu au courant. L'important est de faciliter l'action sur le terrain. Il estime également que le retrait des espèces de la liste est négatif, mais le simple fait d'ajouter des espèces aux listes sans rien faire de constructif n'est pas utile non plus. Il félicite Monaco d'avoir soumis une proposition d'inscription d'une espèce aux annexes qui est accompagnée d'un ensemble d'actions détaillées.

240. M. Collis déclare qu'une solution pourrait consister à : recommander aux Parties de faire des propositions d'actions concrètes à la COP13 ; préparer des critères solides de retrait ; et s'assurer que les actions sont correctement consignées dans les rapports nationaux.

241. En ce qui concerne les critères, le Secrétaire exécutif est d'accord avec M. Limpus sur la nécessité de clarifier les implications de la désignation d'une espèce pour une action concertée ainsi que la manière de faire rapport sur ces actions. Il estime que la COP12 est l'occasion d'établir des conditions plus solides et de réexaminer la liste des espèces. Il prie instamment les Parties d'être réalistes, de convenir d'actions lorsque cela est possible et de retirer les espèces de la liste lorsqu'aucune action n'est envisagée.

242. M. Hogan déclare qu'il semble que les espèces n'ont pas à figurer sur la liste pour que des mesures de conservation soient mises en œuvre, et que la désignation ne garantit pas que des mesures soient prises.

243. M. Barbieri déclare que la désignation est censée déclencher des actions, mais, souvent, ce n'est pas le cas. Les rapports nationaux montrent que des actions se déroulent en dehors des actions concertées pour certaines espèces inscrites aux Annexes. Il présente l'historique des actions concertées qui ont été créées à la COP3 pour promouvoir les mesures en faveur des espèces figurant à l'Annexe I au niveau de la CMS au-delà des obligations nationales pour ces espèces. Les actions en coopération sont plus complexes et sont conçues comme une alternative plus simple et plus rapide qu'un accord ou un MdE. Depuis la COP10, la Convention a essayé d'établir un processus plus unifié avec un ensemble plus clair d'objectifs et de résultats de conservation concrets.

244. M. Størkersen plaide pour le retrait des espèces traitées dans le cadre des instruments de la CMS. La possibilité de retirer des espèces si aucune mesure n'a été prise après trois cycles de COP pourrait être envisagée. Pour les espèces couvertes par des instruments extérieurs à la Convention (par exemple l'ours polaire), la Convention devra définir son propre rôle. Il demande également quel est le sort des espèces inscrites à l'Annexe I ou II de la Convention et qui ne sont pas désignées pour une action concertée.

245. La réunion convient finalement de recommander à la COP12 de confirmer les espèces actuellement désignées pour des actions concertées ou en coopération pour la période triennale 2018-2020 dans le cadre du programme unifié d'actions concertées. Un examen complet de la liste des espèces sera entrepris par le Conseil scientifique au cours de la période intersession, parallèlement à une invitation aux Parties et aux autres parties prenantes à soumettre des propositions d'actions concrètes conformément à la procédure révisée soumise à la COP12 pour examen et figurant dans le Document 26.1.

246. En résumé, le Président déclare que les dispositions auparavant confuses ont été simplifiées en fusionnant les deux processus en un seul. Des lignes directrices reposant sur l'expérience des inscriptions antérieures seront utiles pour la planification future. Il note qu'une certaine inquiétude a été exprimée à propos du retrait trop hâtif des espèces de la liste des actions concertées, mais qu'un accord a été trouvé sur la nécessité de suivre une logique

cohérente. Au-delà de la Famille CMS, les actions entreprises par d'autres instances devront être enregistrées.

### **9.2.1 Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), 9.2.5 Ange de mer (*Squatina squatina*) et 9.2.6 Raies du genre *Mobula***

247. M. Hogan signale que le Groupe de travail a approuvé le nouveau processus de propositions détaillées d'actions concertées. La plupart des propositions examinées auraient été encore meilleures si elles avaient inclus plus de détails sur les actions envisagées, notamment sur les acteurs, les délais et l'estimation des coûts. Les propositions examinées sont celles concernant l'anguille européenne (document 26.2.1), l'ange de mer (document 26.2.5) et les raies du genre *Mobula* (document 26.2.26). Les commentaires sur les propositions sont compilés selon le format convenu (voir point 2 ci-dessus).

248. M. Williams, notant le chevauchement des espèces entre la Convention et le MdE Requins, demande comment éviter la duplication des efforts. M. Hogan indique que M. Carlson, le Président du Comité consultatif du MdE, est présent dans le Groupe de travail et veillera à ce qu'il y ait une coordination appropriée.

### **9.2.2 Cachalot du Pacifique tropical oriental (*Physeter macrocephalus*), 9.2.3 Dauphin à bosse de l'Atlantique (*Souza teuszii*) et 9.2.4 Baleines à bosse de la mer d'Arabie (*Megaptera novaeangliae*)**

249. Le Groupe de travail sur les espèces aquatiques a examiné les propositions d'actions concertées suivantes : les populations du cachalot du Pacifique tropical oriental (Document 26.2.2), le dauphin à bosse de l'Atlantique (Document 26.2.3) et les baleines à bosse de la mer d'Arabie (Document 26.2.4).

250. Il est souligné que les baleines à bosse de la mer d'Arabie, bien que confinées dans une zone relativement réduite, traversent certainement des juridictions internationales, et que la proposition est un exemple de flexibilité du mécanisme d'action concertée qui peut s'appliquer à des populations particulières et pas forcément à une espèce dans son ensemble.

### **9.2.8 Grande Outarde d'Asie (*Otis tarda*)**

251. M. Tilman Schneider (Secrétariat) déclare que la proposition d'action concertée pour la Grande Outarde (*Otis tarda*) figurant dans le document 26.2.8 porte sur la population asiatique de l'espèce. De plus amples informations sur les réintroductions sont fournies. Le Président remercie la Mongolie d'avoir organisé un atelier préparatoire. M. Siblet suggère de considérer l'élevage en captivité comme une mesure de conservation et M. Taylor ajoute que, dans ce cas, il sera nécessaire d'utiliser des oiseaux provenant de la même source génétique afin qu'ils conservent leur comportement migratoire. La proposition est approuvée.

252. Présentant les recommandations que la réunion propose à la COP12 concernant le Document 26.2, M. Barbieri déclare qu'en l'absence d'informations détaillées il a été convenu de reporter la décision de conserver ou de retirer des espèces, et que la prochaine période triennale sera utilisée pour formuler une soumission définitive à la COP13, incluant les propositions d'actions en précisant leurs délais et portées. Aucune modification n'est apportée à la liste présentée à la réunion pour une soumission à la COP12. Toutefois, le Groupe de travail sur les poissons présente un document distinct figurant en annexe 2 et concernant les esturgeons.

253. M. Hogan déclare que 13 des 14 espèces d'esturgeons inscrites aux annexes sont désignées pour une action concertée, mais que rien n'est mis en œuvre sous l'égide de la Convention. Il suggère donc de soutenir le nouveau processus des actions concertées, et d'inviter le Secrétariat à travailler avec les Parties pour lancer des activités.

254. M. Barbieri souligne que comme aucun autre groupe de travail taxonomique n'a fait de proposition similaire, il y a un risque que la liste des espèces désignées pour des actions concertées ne soit déséquilibrée. Il n'appartient pas au Secrétariat d'initier des propositions d'actions concertées ; celles-ci doivent provenir des Parties ou d'autres parties prenantes. Il est convenu de consigner dans le rapport de la réunion les préoccupations de M. Hogan au sujet du manque d'actions en faveur des esturgeons.

255. M. Williams convient que le point soulevé par M. Hogan concernant les espèces figurant sur la liste des actions concertées sans réaction de la part des Parties est important, laissant à la Convention le choix de présenter des propositions ou de retirer les espèces. Le résultat souhaité est que des actions de conservation soient entreprises, et non qu'une liste dénuée de sens soit maintenue. Il est temps de prendre une décision ferme et d'arrêter de tourner en rond.

256. Le Secrétaire exécutif déclare qu'il ne propose pas le retrait des espèces en soi, mais que son intention est de renforcer la liste des actions concertées. Il propose d'ajouter du texte indiquant que le Comité de session accueille favorablement la rationalisation du processus d'actions concertées et recommande que des propositions soient élaborées pour le plus grand nombre possible d'espèces désignées pour examen à la COP13. Le retrait des espèces sans proposition soumise pour la COP13 devra être envisagé. Aucune espèce ne sera retirée automatiquement.

## Questions formelles et finales

### 10. Lieu et date de la 3<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC3)

257. M. Barbieri déclare qu'il est prévu de tenir la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité de session au printemps boréal de 2018, probablement à Bonn. Il est espéré que la Conférence des Parties allouera un budget à la réunion, faute de quoi le Secrétariat devra rechercher des fonds.

### 11. Autres questions

258. Il n'y a pas d'autres questions.

### 12. Clôture de la réunion

259. Le Secrétaire exécutif remercie tous les participants, en particulier le Président, le personnel, les interprètes et le Gouvernement hôte. Après les délibérations du Comité de session, la COP sera dotée d'un ensemble de recommandations solides.

260. Après avoir exprimé ses remerciements à toutes les personnes ayant participé à l'organisation de la réunion et à la production de la documentation, et félicité le Comité de session pour son haut degré d'engagement, le Président déclare la clôture de la réunion.

**Programme de travail du Comité de session du Conseil scientifique pour 2016-2017**  
**Progrès accomplis dans la mise en œuvre jusqu'en juillet 2017**  
**et autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3**

Domaine de travail thématique : **Questions institutionnelles et juridiques (Groupe de travail 1)**

Responsable(s) du Groupe de travail 1 et participants : Alfred Oteng-Yeboah / Fernando Spina, Malta Qwathekana, James Williams, Olivier Biber

Point focal du Secrétariat : Marco Barbieri

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique : avec l'avis du Secrétariat, élabore et met en place une révision de son règlement intérieur, ainsi que des éléments de son mode de fonctionnement, conformément à la Résolution 11.4. ( <a href="#">Rés. 11.4</a> , paragr. 12)	Le Comité de session : produit une version révisée du règlement intérieur. Le Secrétariat : élabore des options pour les points clés devant être examinés par les présidents du Comité permanent et du Conseil scientifique avant l'examen par le groupe de travail. Le Groupe de travail élabore un projet de règlement intérieur consolidé d'ici la fin de juin. Le Comité de session et le Conseil scientifique : répondent à la consultation d'ici la fin de juillet.	Règlement intérieur révisé	<b>Secrétariat</b> / Groupe de travail	Essentielle	Non	Le Secrétariat a préparé un document présentant différentes options. Soumis au Groupe de travail pour examen pendant la ScC-SC2.	La proposition complète sera élaborée au début de 2018 et transmise pour consultation par l'ensemble du Conseil avant d'être soumise à la ScC-SC3.
Le Conseil scientifique soumet à la COP12 un rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 11.4. ( <a href="#">Rés. 11.4</a> , paragr. 12)	Le Comité de session : produit un rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la Résolution 11.4 relatives à l'établissement et à l'opérationnalisation du Comité de session, à soumettre à la COP12.	Rapport	<b>Président du ScC</b> / Secrétariat	Essentielle	Non	Le Secrétariat a produit des documents pour les réunions du Comité permanent et du ScC-SC portant sur des éléments de l'application de la Résolution 11.4.	Président du Conseil scientifique : intégrer des éléments de l'application de la Résolution.11.4 dans son rapport à la COP12.

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique et le Secrétariat : actualisent la Résolution 1.5 en élaborant un nouveau modèle et de nouvelles lignes directrices pour la rédaction des propositions d'inscription suivant l'annexe à cette résolution, pour adoption par le Comité permanent dans un délai permettant leur utilisation pour la soumission de propositions à la 12 <sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. ( <a href="#">Rés. 11.33</a> , paragr. 5)	Modèle révisé par le Conseil scientifique, examiné à la suite de la ScS-SC1. Modèle et lignes directrices révisés pour les propositions d'amendements des annexes de la CMS soumis à la StC45 pour examen et approbation	Modèle révisé	<b>Secrétariat</b> / Groupe de travail	Essentielle	Non	Achevé	
	Le Comité de session élabore quelques exemples de propositions d'amendement, en utilisant le modèle révisé devant être adopté par la StC45, en vue d'aider les Parties à élaborer des propositions d'amendement solides	Exemples de propositions		Haute	Non	Non poursuivi comme décrit. Susceptible d'être obsolète maintenant que des propositions ont été soumises. Le Comité de session pourrait recommander quelques propositions de bonne qualité en tant que modèles.	
Le Conseil scientifique : précise le sens de l'expression « <i>une fraction importante</i> » dans le paragraphe 1a) de l'Article premier du texte de la Convention, et fait rapport à la COP. ( <a href="#">Rés. 11.33</a> , paragr. 6)	Nécessité d'examiner la faisabilité de proposer une définition. Il pourrait être nécessaire d'intégrer dans le modèle d'inscription une partie demandant pourquoi il s'agit d'une « <i>fraction importante</i> ». Éventuelle liste récapitulative des questions à examiner.	Contribution du Conseil scientifique pour expliquer la complexité du sujet. Amendement du modèle pour les propositions d'inscription.	<b>Président du ScC</b> / Groupe de travail Approche initiale du Conseil scientifique, pouvant ensuite devenir une demande d'aide à la communauté scientifique.	Essentielle	Non	Achevé	

Domaine de travail thématique : **Questions stratégiques (Groupe de travail 2)**

Responsable(s) du Groupe de travail 2 et participants : Fernando Spina / Malta Qwathekana, Zeb Hogan, Vincent Hilomen, James Williams, Olivier Biber, Sergey Dereliev, Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Marco Barbieri

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Préparation d'un rapport sur l'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CMS (Rés. 11.1, Annexe V, Activité 30))	Le Président du Conseil scientifique : participe à l'atelier de faisabilité. Le Conseil scientifique examine et approuve un concept chiffré pour le rapport préparé par le Secrétariat. Le Conseil scientifique : selon les résultats de la recherche de financements, surveille la production du rapport, y compris l'examen et l'approbation à temps pour sa soumission à la COP12. Donne des orientations sur les questions à traiter par l'atelier.	Concept initialement suivi d'un plan de rapport.	<b>Secrétariat</b> Président : / contribution des groupes de spécialistes CSE de l'UICN / WCMC (Species+)	Haute	Oui	Document présentant les différentes options, préparé après l'atelier de cadrage  Soumis à la ScC-SC2 pour examen	Soumission d'une version révisée du document présentant les différentes options, intégrant les recommandations de la ScC-SC2 à la COP12 pour information
Développement d'un atlas sur la migration des animaux. Commencer par l'atlas des oiseaux migrateurs de la région Afrique-Eurasie en prenant en compte ce qui existe déjà. (Rés. 11.1, Annexe V, Activité 32)	Le Conseil scientifique examine la proposition basée sur la présentation de Franz Bairlein à la ScC-SC1. Le Conseil scientifique : supervise la préparation de l'Atlas lorsque le travail commencera, sous réserve des résultats de la recherche de financements.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la préparation de l'atlas à soumettre à la COP12	<b>Franz Bairlein</b> / Président du Conseil scientifique. Contribution d'EURING sur les oiseaux. Plateforme de World Fish Migration pour les poissons. Besoin d'identifier d'autres contributions pour les autres taxons'	Haute - besoin d'éviter toute concurrence de recherche de financements avec le travail d'évaluation ci-dessus.	Oui	Engagement de l'Italie pour l'élaboration de l'atlas des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie. Atlas des mammifères d'Asie centrale en cours d'élaboration. (Plus de détails dans le document ScC-SC2/Inf.2)	Présentation de l'atlas des mammifères d'Asie centrale à la COP12.
Groupe de travail sur le Plan stratégique de la CMS : consulter le Conseil scientifique, le cas échéant, y compris sur les bases scientifiques qui soutiennent les indicateurs pertinents. (Rés. 11.2, Annexe 2, paragr. 8)	Contributions individuelles aux projets de fiches des indicateurs et au Guide d'accompagnement. Examen au Comité de session au milieu de 2017.	Commentaire fourni au consultant avant les délais fixés par le SPWG.	Tous les membres du Conseil : contribuer au SPWG	Essentielle	Non	Achévé	

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces aquatiques (Groupe de travail 3)**

Responsable(s) du Groupe de travail 3 et participants : Giuseppe Notarbartolo di Sciara / Barry Baker, Zeb Hogan, Graeme Taylor, Malta Qwathekana, Saras Sharma, Vincent Hilomen, Simone Panigada (ACCOBAMS), Heidrun Frisch (ASCOBANS), Mark Simmonds (H.S.I.), Alison Wood (WDC), Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Melanie Virtue

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique : nomme pour chaque espèce et/ou chaque groupe taxonomique inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de fournir un rapport écrit concis, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce ou le groupe taxonomique en question. Confirme à chaque réunion du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou conviennent de nominations alternatives si nécessaire. ( <a href="#">Rés. 10.23</a> , paragr. 6)	Confirmer la disponibilité des points focaux déjà identifiés et identifier des points focaux pour les espèces restantes.	Points focaux identifiés	<b>Secrétariat</b>	Moyenne	Non	Liste tenue à jour	Comblent les lacunes, y compris pour de nouvelles actions concertées.
Le Conseil scientifique : identifie des espèces candidates à la désignation pour des actions concertées ou en coopération et les activités à mener en réponse à cette désignation, en tenant dûment compte des recommandations résumées à l'annexe 3 de la Résolution 11.13. ( <a href="#">Rés. 11.13</a> , paragr. 5)	Les Membres du Conseil scientifique encouragent et aident à l'élaboration de propositions d'actions concertées suivant les orientations fournies à l'annexe 3 de la Résolution 11.13, pour les espèces déjà désignées ou pour les espèces candidates à la désignation.	Propositions de désignation d'espèces pour les actions concertées	<b>Membres individuels</b>	Haute	Non	Propositions reçues pour : le cachalot dans le Pacifique tropical oriental (COP12/Doc.26.2.2) le dauphin à bosse de l'Atlantique (COP12/Doc.26.2.3) la baleine à bosse en mer d'Arabie (COP12/Doc.26.2.4)	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, seront automatiquement transférées sur une nouvelle liste unifiée des actions concertées. La liste sera soumise pour examen au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, afin de déterminer si chacune de ces espèces doit y figurer ou en être retirée. (<a href="#">Rés. 11.13</a>, Annexe 3, paragr. 3)</p> <p>Les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des décisions antérieures de la COP se poursuivront. Ils feront cependant l'objet d'un examen par le Conseil scientifique et la COP. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être renommée en conséquence). (<a href="#">Rés. 11.13</a>, Annexe 3, paragr. 4)</p>	<p>Le Secrétariat produit une liste d'actions concertées unifiées pour examen par la ScC-SC2.</p> <p>Le Secrétariat rassemble des informations sur la mise en œuvre d'actions concertées et en coopération à partir des rapports nationaux pour aider à l'examen par la ScC-SC2.</p>	Recommandation à la COP sur les espèces désignées pour les actions en coopération devant être maintenues dans le mécanisme des actions concertées unifiées.	<b>Secrétariat</b>	Haute	Non		
<p>Le Conseil scientifique cherche à renforcer la coopération et la collaboration avec la CITES et la CBI afin de protéger les espèces de petits cétacés qui risquent d'être <b>capturés vivants</b> dans leur milieu naturel. (<a href="#">Rés. 11.22</a> paragr. 3)</p>	<p>Développer la coopération, par exemple à travers la présence de membres du Conseil scientifique ou d'observateurs dans les forums CITES ou CBI pertinents, afin d'établir des liens.</p> <p>Assistance des observateurs mutuels CBI-ASCOBANS</p>	Options de coopération identifiées	<b>Mark Simmonds/</b> (PF Sec : Frisch)	Haute	Non	En cours	Conseiller nommé par la COP : assurer la liaison avec le Comité scientifique de la CBI et le Comité pour les animaux de la CITES
<p>Résolution sur les <b>captures de cétacés</b> vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales (<a href="#">Rés. 11.22</a>)</p>	<p>Effectuer une analyse plus poussée des réponses aux enquêtes, y compris des éventuelles incohérences juridiques, et examiner la situation dans les pays non Parties.</p>	Lacunes et incohérences identifiées	<b>Alison Wood /</b> (PF Sec : Frisch)	Haute	Non	Fait (COP12/Inf.24)	Aucune

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Action visant à atténuer l'impact sur les espèces couvertes par la CMS pouvant être l'objet d'une utilisation en tant que <b>viande d'espèces sauvages aquatiques</b> . (Rés. 10.15)	Développer la coopération avec la CPW et la CBI, p. ex. par l'intermédiaire des membres du ScC ou d'observateurs présents dans ces forums, assistés par des observateurs CBI-ASCOBANS. Élaborer plus avant le document d'information. Élaborer un projet de résolution pour la COP12.	Version améliorée du document d'information ; Projet de résolution	<b>Sigrid Lueber</b> / (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Non	Fait (COP12/Doc.7.2.3, COP12/Inf.12)	
Élaboration de lignes directrices de la Famille CMS pour l'étude de l'impact environnemental des industries offshore génératrices de <b>bruit</b> (Rés. 9.19 paragr. 3)	Participer au processus de consultation sur les projets de lignes directrices devant être conclu avant le 5 juillet 2016. Élaborer un projet de résolution pour la COP12.	Lignes directrices Convenues. Projet de résolution	<b>Notarbartolo di Sciara</b> / (PF Sec : Frisch)	Haute	Aucun financement supplémentaire n'est requis	Fait (COP12/Doc.24.2.2, COP12/Inf.11)	
Conseil scientifique : identifier les <b>espèces candidates à une inscription aux Annexes</b> de la CMS ou à un retrait de ces Annexes, et aider à la rédaction de propositions d'amendement, le cas échéant. (Art. VIII, paragr. 5.c, de la Convention)	Consulter les groupes de travail taxonomiques du Conseil scientifique et les organes consultatifs de la Famille CMS à propos des espèces dont l'inscription est à examiner. Participer à l'élaboration des propositions d'inscription. Examiner : le requin baleine, le dorado, le huchon, l'anguille du Japon.	Projets de propositions d'inscription	<b>Conseillers nommés par la COP pour les groupes de travail sur les mammifères aquatiques, les tortues et les poissons</b> / (PF Sec : Virtue)	Haute	Non	Requin baleine : fait (COP12/Doc.25.1.20)	
Conseil scientifique : évaluer l'impact potentiel des <b>activités de nage avec des dauphins</b> sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et conseiller la COP de la CMS en conséquence. (Art. VIII, paragr. 5.e, de la Convention)	Fournir un document d'information à la ScC-SC2. Élaborer un projet de résolution et de lignes directrices	Document d'information. Projet de lignes directrices. Projet de résolution.	<b>Notarbartolo di Sciara</b> / (PF Sec : Frisch)	Haute	Non	Fait (COP12/Doc.24.2.5, COP12/Inf.13)	

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces terrestres (Groupe de travail 4)**

Responsable(s) du Groupe de travail 4 et participants : Lkhagvasuren Badamjav / Rodrigo Medellin, Samuel Kasiki, Jean-Christophe Vié, Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Bert Lenten, Clara Nobbe, Christiane Roettger, Yelizaveta Protas

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique nomme pour chaque espèce et/ou chaque groupe taxonomique inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de fournir un rapport écrit concis, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce ou le groupe taxonomique en question. Confirme à chaque réunion du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou convient de nominations alternatives si nécessaire. ( <a href="#">Rés. 10.23</a> , paragr. 6)	Confirmer la disponibilité des points focaux déjà identifiés	Points focaux identifiés	<b>Secrétariat</b>	Moyenne	Non	Point focal identifié pour le Yak sauvage : M. Xuchang Liang, WCS.  Mme Sarah Durant (ZSL) accepte d'agir en tant que point focal pour le guépard et le lycaon.  Mme Roseline Beudels, point focal pour la grande faune sahélo-saharienne (y compris les espèces nouvellement inscrites aux annexes : la gazelle à front roux et le mouflon à manchettes), confirme la poursuite de sa disponibilité.  Travaux sur le cobe à oreilles blanches actuellement gelés, réexaminer la possibilité d'identifier un point focal dans le futur.	Identifier les points focaux pour les deux espèces d'éléphants.
Le Conseil scientifique identifie des espèces candidates à la désignation pour des actions concertées ou en coopération et les activités à mener en réponse à cette désignation, en tenant dûment compte des recommandations résumées à l'annexe 3 de la Résolution 11.13. ( <a href="#">Rés. 11.13</a> , paragr. 5)	Les Membres du Conseil scientifique encouragent et aident à l'élaboration de propositions d'actions concertées suivant les orientations fournies à l'annexe 3 de la Résolution 11.13, pour les espèces déjà désignées ou pour les espèces candidates à la désignation.	Propositions de désignation d'espèces pour les actions concertées	<b>Membres individuels</b>	Haute	Non	Panthère des neiges : l'action concertée est réalisée dans le cadre de la CAMI et en coopération avec le GSLEP.  Guépard : l'initiative pour les carnivores africains sert d'action concertée.  Lycaon : l'initiative pour les carnivores africains sert d'action concertée.  Éléphants: le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique sert d'action concertée.	Ian Redmond propose le chimpanzé pour une action concertée, en attendant l'adoption de la proposition d'inscription aux annexes à la COP12.  Examiner si l'action concertée est une bonne option pour la panthère, également en attente d'inscription aux annexes à la COP12.

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, seront automatiquement transférées sur une nouvelle liste unifiée des actions concertées. La liste sera soumise pour examen au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, afin de déterminer si chacune de ces espèces doit y figurer ou en être retirée. (<a href="#">Rés. 11.13</a>, Annexe 3, paragr. 3)</p> <p>Les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des décisions antérieures de la COP se poursuivront. Ils feront cependant l'objet d'un examen par le Conseil scientifique et la COP. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être renommée en conséquence). (<a href="#">Rés. 11.13</a>, Annexe 3, paragr. 4)</p>	<p>Voir le point ci-dessus</p>	<p>Recommandation à la COP sur les espèces désignées pour des actions en coopération à maintenir dans le mécanisme des actions concertées unifiées</p>	<p><b>Secrétariat</b></p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>Processus en cours jusqu'à la COP12.</p>	
<p>Le Conseil scientifique et le Secrétariat : poursuivent et renforcent les efforts de collaboration avec d'autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI dans ces forums. (<a href="#">Rés. 11.24</a>, paragr. 7)</p>	<p>Des rapports similaires devraient porter sur les progrès accomplis dans le cadre de la CAMI, et sur ceux relatifs aux antilopes sahélo-sahariennes, aux chauves-souris ainsi qu'à d'autres groupes d'espèces. Des efforts devraient être faits pour promouvoir les initiatives portant sur les espèces susmentionnées dans les forums internationaux pertinents.</p>	<p>Rapports à la prochaine réunion sur les progrès accomplis et sur la promotion des initiatives dans les forums internationaux</p>	<p>Conseillers scientifiques</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>La coopération avec le GSLEP est en cours.</p>	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : identifier les espèces candidates à une inscription aux Annexes de la CMS ou à un retrait de ces Annexes et aider à la rédaction de propositions d'amendement, le cas échéant. (Art. VIII, paragr. 5.c, de la Convention)	Vérifier l'intérêt des Parties à soumettre des propositions d'inscription pour des espèces telles que la gazelle de l'Inde et le lion, et les aider à élaborer les propositions, le cas échéant. Examiner le cas des espèces qui ne migrent plus (p. ex. l'oryx, le cheval de Przewalski), l'inscription du lion à la prochaine COP (un examen pourrait être publié à la prochaine réunion des États de l'aire de répartition (organisée par la CITES et la CMS).	Propositions d'inscription soumises à la COP12 pour examen	Conseillers scientifiques	Haute	Non	Les membres du Conseil scientifique ont aidé les Parties à produire des propositions d'inscription concernant les espèces suivantes : Gazelle de l'Inde Cheval de Przewalski Ours brun de l'Himalaya Lion Panthère Chauves-souris du genre <i>Lasiurus</i> Âne sauvage d'Afrique Chimpanzé Girafe	
Établissement d'une initiative scientifique pour l'Asie centrale (Rés.11.24 CAMI)	Prendre contact avec des scientifiques en Asie centrale avec l'aide du Secrétariat pour coordonner les efforts de recherche, recueillir des données, utiliser une méthode uniforme et favoriser la coopération.  Première tâche : compiler les données de répartition/migration des espèces CAMI.  Intégrer les espèces migratrices et les menaces auxquelles elles font face dans les programmes universitaires.	Commencer l'activité lors de la prochaine réunion, contacter des scientifiques	<b>Lkhagva/</b> Secrétariat de la CMS (CAMI)	Haute	Non, à une étape ultérieure pour organiser des réunions	Déjà partiellement réalisé en identifiant les points focaux des espèces dans le cadre de la CAMI, formant un réseau d'experts.  Les Klaus Toepfer Scholars identifiés comme candidats de la jeune génération reçoivent déjà une formation sur des sujets liés aux espèces sauvages en Asie centrale.	Importance réitérée Lkhagva : continuer à travailler vers cet objectif.

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Problèmes des clôtures dans les régions arides	<p>Traiter cette question pour les zones arides d'Afrique et d'Asie centrale sous le thème des réseaux écologiques.</p> <p>La question est urgente, car de nombreux pays construisent des barrières frontalières; menace supplémentaire du clôturage de terres privées.</p>	Traiter cette question à la prochaine réunion.	Conseillers scientifiques	Haute	Oui?	<p>Le projet de de retrait / nouvelle conception des clôtures du chemin de fer mongol a été financé, et les sites pilotes ont été identifiés par Lkhagva.</p> <p>Rapport sur les activités relatives aux clôtures en Afrique rédigé en externe (Sarah Durant : fournir le rapport)</p> <p>Les infrastructures et obstacles à la migration ont été cartographiés conjointement avec les voies de migration des espèces CAMI, et les sites critiques pour la migration ont été identifiés. (Projet Atlas de migration).</p>	<p>La CMS peut fournir une expertise via l'expérience déjà existante et les outils développés pour l'Asie centrale.</p> <p>Recueillir des études de cas sur la mise en œuvre des lignes directrices en Asie ainsi que leur pertinence et applicabilité en Afrique.</p> <p>Élaborer des lignes directrices et des activités relatives aux infrastructures pour l'Afrique, en utilisant comme orientation les lignes directrices et actions pour l'Asie centrale.</p>
Carnivores d'Afrique	Développer une initiative régionale pour la conservation des carnivores d'Afrique, envisager d'inscrire le lycaon, le lion, le guépard et la panthère	Faire rapport à la prochaine réunion	Conseillers scientifiques / Secrétariat	Haute	Oui, réunion pour discuter et mettre en place l'initiative	Achévé	

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces aviaires (Groupe de travail 5)**

Responsable(s) du Groupe de travail 5 et participants : Rob Clay, Stephen Garnett / Barry Baker, Graeme Taylor, Samuel Kasiki, Roman Baigún, Nick P. Williams (Raptors MoU), Sergey Dereliev (AEWA), Alex Ngari (BirdLife Int.), Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Borja Heredia

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique nomme pour chaque espèce et/ou chaque groupe taxonomique inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de fournir un rapport écrit concis, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce ou le groupe taxonomique en question. Confirme à chaque réunion du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou convient de nominations alternatives si nécessaire. ( <a href="#">Rés. 10.23</a> , paragr. 6)	Confirmer la disponibilité des points focaux déjà identifiés et identifier des points focaux pour les espèces restantes.	Rapports pour chaque espèce. Identification des actions requises.	<b>Secrétariat</b>	Moyenne	Non	Liste tenue à jour	
Le Conseil scientifique : identifie des espèces candidates à la désignation pour des actions concertées ou en coopération et les activités à mener en réponse à cette désignation, en tenant dûment compte des recommandations résumées à l'annexe 3 de la Résolution 11.13. ( <a href="#">Rés. 11.13</a> , paragr. 5)	Les Membres du Conseil scientifique encouragent et aident à l'élaboration de propositions d'actions concertées suivant les orientations fournies à l'annexe 3 de la Résolution 11.13, pour les espèces déjà désignées ou pour les espèces candidates à la désignation.	Propositions de désignation d'espèces pour les actions concertées	<b>Membres individuels</b>	Haute	Non	Proposition d'action concertée en faveur de la population asiatique de la Grande outarde ( <i>Otis tarda</i> ) déjà inscrite aux Annexes I et II de la Convention (COP12 /Doc.26.2.8) soumise à l'examen de la ScC-SC2.	Examiner les commentaires de la ScC-SC2 sur la proposition pour adoption à la COP12.

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, seront automatiquement transférées sur une nouvelle liste unifiée des actions concertées. La liste sera soumise pour examen au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, afin de déterminer si chacune de ces espèces doit y figurer ou en être retirée. (Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 3)</p> <p>Les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des décisions antérieures de la COP se poursuivront. Ils feront cependant l'objet d'un examen par le Conseil scientifique et la COP. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être renommée en conséquence). (Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 4)</p>	<p>Le Secrétariat : produit une liste d'actions concertées unifiées pour examen par la ScC-SC2.</p> <p>Le Secrétariat : rassemble des informations sur la mise en œuvre d'actions concertées et en coopération à partir de rapports nationaux pour aider l'examen par la ScC-SC2.</p>	<p>Recommandation à la COP sur les espèces désignées pour les actions en coopération à maintenir dans le mécanisme des actions concertées unifiées.</p>	<p><b>Secrétariat</b></p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>En cours jusqu'à la COP12 et au-delà</p>	
<p>Poursuite des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les voies de migration afin de : (a) assurer le suivi de la mise en œuvre du programme de travail et du Cadre pour les voies de migration des Amériques ; (b) examiner les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et les processus internationaux ; (c) fournir des orientations et des contributions sur la conservation et la gestion des voies de migration à l'échelle mondiale et de chaque voie de migration durant la période intersession jusqu'à la COP12 ; et (d) examiner et actualiser le programme de travail, comme base pour la définition continue des priorités dans les activités de la CMS relatives aux voies de migration. (Rés. 11.14, paragr. 7)</p>	<p>Le programme de travail sur les voies de migration sera analysé pour vérifier les mandats spécifiques du Conseil scientifique.</p>	<p>Une liste spécifique d'actions sera identifiée.</p>	<p>Groupe de travail sur les espèces aviaires</p>	<p>Essentielle</p>	<p>Non</p>	<p>Fait (COP12/Doc.24.1.10)</p>	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Groupe de travail sur les voies de migration : soutient la création d'un groupe de travail, en collaboration avec la WHMSI, coordonne l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour mettre en œuvre le programme de travail mondial et le Cadre pour les voies de migration des Amériques, y compris des dispositions pour une action de conservation concertée pour les espèces prioritaires, et faire rapport à la COP12 ainsi qu'à la WHMSI. (Rés. 11.14, paragr. 3)	Fournir un appui technique et examiner le projet de plan d'action.	Plan d'action approuvé.	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non	Fait (COP12/Doc.24.1.10)	
Élaboration et adoption d'un plan d'action par espèce pour le Fuligule de Baer en Asie. (Rés. 11.14, Annexe 1)	Fournir un appui technique et examiner le projet de plan d'action.	Plan d'action approuvé.	WWT/ EAAFP	Essentielle	Non	Fait (COP12/Doc.24.1.8)	
Élaboration et adoption d'un plan d'action multi-espèces pour tous les vautours d'Afrique-Eurasie (sauf le Palmiste africain ( <i>Gypohierax angolensis</i> )) par le biais du Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs (MdE Rapaces). (Rés. 11.14, Annexe 1)	Le Conseil scientifique examine et fournit des orientations à mesure qu'il se développe. Donne un avis et une approbation avant la COP. Évalue toutes les propositions d'inscription résultant du projet de plan d'action.  Évaluer le plan d'action et les documents soumis par les Parties respectives avant la COP.	Plan d'action approuvé.	<b>MdE Rapaces</b> / Groupe CSE/UICN de spécialistes des vautours ; BirdLife International	Essentielle	Non	Fait (COP12/Doc.24.1.4)	
Poursuite du Groupe de travail sur la réduction du risque d'empoisonnement jusqu'à la COP12, sous le mandat annexé à la Résolution 11.15, renouvellement de ses membres pour intégrer l'expertise de régions géographiques actuellement absentes ainsi que des représentants des secteurs d'activité concernés et des gouvernements, pour traiter de l'impact d'autres sources d'empoisonnement, combler les lacunes géographiques et suivre la mise en œuvre des Lignes directrices. (Rés.11.15, paragr. 15)	Fournir des recommandations comme demandé concernant le renouvellement des membres du Groupe de travail.  Examiner les résultats du Groupe de travail avant la COP.	Recommandations pour la prochaine COP	Groupe de travail sur les espèces aviaires.	Essentielle	Non	Fait (COP12/Doc. 24.1.3) ; Groupe spécial sur le plomb proposé	Compte tenu des commentaires du Conseil scientifique (Addendum COP12/Doc.24.1.3), la COP décidera si le Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement continue de faire rapport au ScC ou s'il fait rapport à la COP ; au cas où, harmoniser les termes de référence, également pour le nouveau Groupe spécial sur le plomb.

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs : font la promotion des travaux visant à combler les principales lacunes dans les connaissances et à orienter les futures recherches, notamment à travers l'analyse des bases de données à long terme et à grande échelle, l'Atlas européen des migrations d'oiseaux, l'utilisation de technologies de suivi nouvelles et émergentes, les études de terrain sur les oiseaux migrateurs en Afrique subsaharienne, l'utilisation de données démographiques et d'études dans les zones de reproduction en Eurasie et l'utilisation de données d'observation par télédétection des changements de la couverture terrestre en Afrique subsaharienne. (Rés. 11.17, paragr. 6)	Fournir des conseils comme demandé et examiner les résultats du Groupe de travail.	Recommandations pour la prochaine COP..	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non	Fait (COP12/Doc.24.1.2) ; Engagement de l'Italie pour l'élaboration de l'atlas des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (voir Questions stratégiques).	
Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d'étude sur les oiseaux terrestres migrateurs et les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, avec l'appui du Secrétariat de la CMS : élaborer, en tant que question émergente, des plans d'action pour une première série d'espèces, incluant le Bruant auréole <i>Emberiza aureola</i> , la Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i> et le Rollier d'Europe <i>Coracias garrulous</i> . (Rés. 11.17, paragr. 11)	Examiner les plans d'action. Fournir des orientations et des conseils, à la demande.	Recommandations pour la prochaine COP.	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non	Projets de plan d'action recommandés pour adoption (COP12 / Documents 24.1.11 ; 24.1.5 ; 24.1.6 ; 24.1.9)	
Groupe de travail sur le Faucon sacre : faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son mandat à la réunion intersession du Conseil scientifique. (Rés. 11.18, paragr. 6)	Prendre note du rapport et donner des conseils, le cas échéant.	Approbation du rapport.	Groupe de travail du Comité de session sur les espèces aviaires	Essentielle	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Le Conseil scientifique considère les implications d'une future adoption du <i>Handbook of the Birds of the World/BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World, Volume 2: Passerines</i>, comme référence standard pour la taxonomie et la nomenclature des passereaux. (Rés. 11.19, paragr. 3)</p>	<p>Fournir un examen et consulter les partenaires..</p>	<p>Document d'examen technique et recommandation à la COP</p>	<p><b>Robert Clay et Stephen Garnett.</b></p>	<p>Essentielle</p>	<p>Non</p>	<p>Fait (COP12/Doc. 25.3)</p>	
<p>Conseil scientifique : identifier les espèces candidates à une inscription aux Annexes de la CMS ou à un retrait de ces Annexes et aider à la rédaction de propositions d'amendement, le cas échéant. (Art. VIII, paragr. 5.c, de la Convention)</p>	<p>Fournir une évaluation conforme à l'examen taxonomique. Examiner de manière continue les propositions soumises par les Parties.</p>	<p>Recommandations concernant les espèces à ajouter en fonction des propositions reçues. Recommandation sur les espèces que les Parties pourraient examiner.</p>	<p>Groupe de travail sur les espèces aviaires</p>	<p>Essentielle</p>	<p>Non</p>	<p>Fait : Frégate de l'île Christmas (COP12/Doc.25.1.11); Noddi noir ssp. <i>worcesteri</i> (25.1.12); Aigle des steppes (25.1.13 a), b)); quatre espèces de vautours asiatiques (25.1.14); cinq espèces de vautours d'Afrique subsaharienne (25.1.15); Vautour oricou (25.1.16 a), b)); Bruant du Japon (25.1.17); Pie-grièche grise (25.1.18); Pie-grièche à poitrine rose (25.1.19)</p>	<p>Il a été conseillé à l'auteur de la proposition sur le Noddi brun ssp. <i>worcesteri</i> d'améliorer la proposition en ce qui concerne l'identification et les moyens proposés pour combler les lacunes existant dans les connaissances.</p>

Domaine de travail thématique : **Questions transversales sur la conservation des espèces (Groupe 6)**

Responsable(s) du Groupe de travail 6 et participants : Barry Baker, Giuseppe Notarbartolo di Sciara, Zeb Hogan, Colin Galbraith, Fernando Spina / Rodrigo Medellin, Graeme Taylor, Malta Qwathkana, Saras Sharma, Vincent Hilomen, Simone Panigada (ACCOBAMS), Heidrun Frisch (ASCOBANS), Mark Simmonds (H.S.I.), Alison Wood (WDC), Kelly Malsch (WCMC), Alex Ngari (BirdLife International)

Point focal du Secrétariat : Melanie Virtue, Heidrun Frisch, Borja Heredia, Marco Barbieri

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique : crée un groupe de travail intersession constitué d'experts et chargé d'étudier les conséquences de la culture et de la complexité sociale des espèces pour la conservation, en mettant l'accent sur les cétacés, mais sans se limiter à ceux-ci. <a href="#">(Rés.11.23, paragr. 6)</a>	Convoquer un deuxième atelier. Élaborer un projet de résolution pour la COP12 ?	Projet de résolution	<b>Notarbartolo di Sciara</b>  (PF Sec. : Virtue & Frisch)  Groupe d'experts sur la culture	Haute	50 000 €	Rapport du groupe de travail et projet de résolution révisé élaborés (COP12/Doc.24.4.3 , COP12/Inf.14)	Atelier au début de 2018
Encourage les Parties et les autres parties prenantes à recueillir et à publier des données pertinentes pour faire progresser la gestion de la conservation de ces populations et des groupes sociaux distincts. <a href="#">(Rés.11.23, paragr. 5)</a>	Développer et compiler des documents	Achèvement des documents  Projet de résolution	<b>Notarbartolo di Sciara / Baker</b>  (PF Sec. : Virtue & Frisch)  Groupe d'experts sur la culture	Haute	Aucun	Rapport du groupe de travail et projet de résolution révisé élaborés (COP12/Doc.24.4.3 , COP12/Inf.14) Proposition d'action concertée pour les cachalots (COP12/Doc.26.2.2)	
Invite les conseillers scientifiques de la CMS compétents pour des taxons autres que les cétacés à examiner les résultats de l'atelier et à s'engager dans ce Groupe d'experts. <a href="#">(Rés.11.23, paragr. 7)</a>	Les Conseillers du Conseil scientifique : sont invités à contribuer aux travaux du Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne les autres taxons.	Commentaires relatifs à d'autres taxons examinés et intégrés dans les documents pertinents et le projet de résolution	<b>Notarbartolo di Sciara / Baker</b>  (PF Sec. : Virtue & Frisch)	Haute	Aucun	Rapport du groupe de travail et projet de résolution révisé élaborés (COP12/Doc.24.4.3 , COP12/Inf.14)	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique : aide les Parties, le cas échéant, à promouvoir les <b>réseaux écologiques et la connectivité</b> , au moyen, par exemple, de la création d'autres réseaux de sites au sein de la Famille CMS ou dans d'autres instances et processus, en utilisant des critères scientifiquement robustes pour identifier les sites importants pour les espèces migratrices et en favorisant leur conservation et leur gestion coordonnées à l'échelle mondiale. <a href="#">(Rés.11.25, paragr. 7)</a>	2 <sup>e</sup> atelier technique sur la connectivité, en s'appuyant sur les espèces migratrices, organisé sous les auspices du Conseil scientifique (février/mars 2017)	Projet de résolution pour la COP12	<b>Fernando Spina /</b> (PF Sec : Barbieri)	Haute	10 000 €  (Autres financements susceptibles d'être fournis localement)		
Le Conseil scientifique évalue l'importance du concept d' <b>aires importantes pour les mammifères marins</b> (AIMM) pour la CMS et conseiller la COP de la CMS en conséquence. <a href="#">(Rés.11.25)</a>	Réviser les processus, critères et outils, et faire des recommandations à la COP12.	Recommandation à la COP12	<b>Notarbartolo di Sciara</b> (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Aucun	Fait (COP12/Doc.24.2.1)	
Le Conseil scientifique et le Groupe de travail sur le <b>changement climatique</b> : encouragent les activités visant à combler les lacunes dans les connaissances et donnent des orientations pour la recherche future, en particulier à travers l'analyse des ensembles de données existants sur le long terme et à grande échelle. <a href="#">(Rés. 11.26, paragr. 3)</a>	Évaluer les besoins relatifs à la survie des espèces migratrices touchées par le changement climatique.  Identifier les lacunes dans les connaissances  Élaborer une liste d'exemples d'actions réussies menées pour améliorer la résilience des espèces touchées par le changement climatique.	Rapport à la COP12  Projet de résolution sur l'adaptation des espèces migratrices permettant de renforcer leur résilience face au changement climatique	<b>Colin Galbraith</b> (PF Sec: Barbieri)  Groupe de travail sur le changement climatique	Haute	Aucun (pour le moment)	Activité examinée lors de l'atelier du Groupe de travail sur le changement climatique	Groupe de travail sur les poissons : suivre les publications sur les effets du changement climatique sur les requins et les poissons osseux.

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Les Parties et le Conseil scientifique : font rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, y compris sur le suivi et l'efficacité des mesures prises, à la COP12 en 2017.  (Rés. 11.26, paragr. 11 ; Rés.11.1, Annexe V, Activité 33)	Convoquer une réunion du Groupe de travail sur le changement climatique	Rapport à la COP12.  Projet de résolution sur l'adaptation des espèces migratrices permettant de renforcer leur résilience face au changement climatique..	<b>Colin Galbraith</b> (PF Sec: Barbieri)  Groupe de travail sur le changement climatique	Haute	30 000 USD	Atelier convoqué	Soumettre à la COP12 un rapport sur les progrès, y compris à travers un événement parallèle.
Conseil scientifique et Groupe de travail sur le changement climatique : encourager les activités visant à combler les lacunes dans les connaissances et donner des orientations pour la recherche future, en particulier à travers l'analyse des ensembles de données existants sur le long terme et à grande échelle.  (Rés. 11.26, paragr. 3)	Démarrer le processus pour réviser et mettre à jour l'examen de la vulnérabilité des espèces migratrices face au changement climatique. Groupes de travail taxonomiques : vérifier si des mises à jour sont nécessaires	Examen mis à jour	<b>Colin Galbraith</b> (PF Sec: Barbieri)  Groupe de travail sur le changement climatique	Haute	Aucun (pour le moment)	Concept de projet élaboré lors de la réunion du Groupe de travail sur le changement climatique	Groupe de travail sur les poissons : suivre les publications sur les effets du changement climatique sur les requins et les poissons osseux.

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique : sous réserve de la disponibilité des ressources, examine les pratiques exemplaires existantes et les preuves scientifiques qui soutiennent les sujets de préoccupation, et, en se basant sur cet examen, élabore, le cas échéant, des lignes directrices sur <b>l'observation de la faune sauvage en bateau</b> pour différents groupes taxonomiques, différenciés, si nécessaire, par zones géographiques. (Rés.11.29, paragr. 9)	Élaborer des lignes directrices pour le premier groupe taxonomique (cétacés) et élaborer simultanément un modèle pour les modules supplémentaires (à venir).	Lignes directrices pour les cétacés élaborées et adoptées par la COP12.  Lignes directrices élaborées pour les requins et raies, les oiseaux marins et les tortues.	<b>Notarbartolo di Sciara</b> (PF Sec : Frisch)  <b>Barry Baker</b> (PF Sec: Frisch)		Fourni par Monaco  Oui 10 000 USD	Changement de plans, travail commencé sur d'autres groupes d'espèces, lignes directrices élaborées (COP12/Doc.24.4.5 , COP12/Inf.16)	Collaborer avec la CBI sur l'élaboration du Manuel en ligne pour l'observation des baleines
Le Conseil scientifique avec l'appui du Secrétariat : poursuit les travaux de la Convention sur la question des <b>déchets marins</b> et étudie la faisabilité d'une coopération étroite avec d'autres accords relatifs à la biodiversité, par l'intermédiaire d'un groupe de travail multilatéral. (Rés. 11.30, paragr. 11)	Développer la coopération avec la CDB et la CBI, ainsi qu'avec l'ACCOBAMS et l'ASCOBANS	??	<b>À identifier</b> (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Non	Secrétariat : collaborer avec d'autres AME.  Projet de résolution révisé (COP12/Doc.24.4.1 )	
Les Groupes de travail créés dans le cadre du Conseil scientifique : intègrent la question des déchets marins, le cas échéant, en s'appuyant sur les travaux déjà entrepris par la Convention. (Rés. 11.30, paragr. 11)	Rappeler cette exigence aux présidents des groupes de travail.	??	<b>À identifier</b> (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Le Conseil scientifique, avec le soutien du Secrétariat : veille à ce qu'un degré de priorité élevé soit accordé aux recherches sur les effets des microplastiques sur les espèces qui les ingèrent, et soutient la recherche sur le rôle de la couleur, de la forme ou du type de plastique sur la probabilité de nuire aux espèces, afin d'être en mesure d'orienter les stratégies de gestion à l'avenir. (Rés. 11.30)	Produire un examen sur la menace que représentent les microplastiques pour les espèces migratrices.	Document pour la ScC-SC2	<b>Simmonds</b> (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Non	Projet de résolution révisé (COP12/Doc.24.4.1)	
Le Conseil scientifique : évalue les progrès accomplis pour prendre en compte la question des prises accidentelles d'espèces migratrices et conseiller la COP de la CMS en conséquence. (Rés.10.14, Rés.9.18, Rés.8.14 ; 7.2, 6.2)	Examiner les résolutions portant sur les prises accidentelles et élaborer pour la COP12 un projet de résolution révisée qui réaffirme les actions nécessaires à la conservation des espèces migratrices	Projet de résolution	<b>Barry Baker</b> (PF Sec: Virtue & Frisch)  Groupe de travail sur les prises accidentelles	Haute	Non	Projet de résolution révisé (COP12/Doc.24.4.4)  Examen des mesures d'atténuation des prises accidentelles de cétacés (COP12/Inf.15)	
Programme de travail 2014-2017 pour le Conseiller et le Groupe de travail sur les prises accidentelles	Maintenir sur l'espace de travail un groupe informel restreint de parties intéressées et d'experts techniques afin d'aider le Conseiller scientifique sur les prises accidentelles.	Examiner les problèmes liés aux prises accidentelles au besoin	<b>Barry Baker</b> (PF Sec: Virtue & Frisch)	En cours	Non		Identifier et faire participer les membres

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Comme ci-dessus	Travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes internationaux compétents, tels que la FAO et les ORGP concernées, pour s'assurer que les approches de gestion des prises accidentelles sont appliquées dans les pêcheries en activité.	Participation aux réunions des ORGP.  Coordination des activités avec les accords connexes.	<b>Barry Baker</b> (PF Sec FP: Virtue & Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles, groupes de travail taxonomiques pertinents  ACAP, ACCOBAMS, ASCOBANS, Phoques de la mer des Wadden, Tortues marines Afrique, Tortues marines IOSEA, Cétacés des îles du Pacifique, Requins, Groupe de la CBI sur le prises accidentelles		30 000 USD par an		
Comme ci-dessus	Examiner et utiliser de manière continue les informations disponibles sur la répartition en mer des espèces migratrices afin d'évaluer le chevauchement avec les pêcheries et donc le risque de capture accidentelle dans les zones de pêche.	Avis au Conseil scientifique sur les questions émergentes, le cas échéant	<b>Barry Baker</b> (PF Sec: Virtue & Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles	En cours	Aucune		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Encourager les Parties à mettre en œuvre une approche et des procédures de pratiques exemplaires décrites dans les Plans d'action internationaux de la FAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAI-Oiseaux marins &amp; Directives techniques en matière de pratiques exemplaires ;</li> <li>- PAI-Requins</li> <li>- Directives de la FAO visant réduire la mortalité des tortues marines dans les pêcheries ; et</li> <li>- Directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer.</li> </ul> <p>(Rés.10.14, paragr. 3)</p> <p>Programme de travail 2014-2017 pour le Conseiller et le Groupe de travail sur les prises accidentelles</p>	<p>Examiner l'efficacité du PAI-Oiseaux marins et de sa mise en œuvre.</p> <p>Aider les Parties dans la préparation, l'adoption et la mise en œuvre des PAN-Oiseaux marins et des PAN-Requins de la FAO, comme demandé</p>	<p>Rapport à la ScC-SC2. Contribution potentielle à la Résolution révisée pour la COP12.</p> <p>Avis au Conseil scientifique sur les questions émergentes, le cas échéant</p>	<p><b>Barry Baker</b> Collègues de l'ACAP</p> <p><b>Barry Baker</b> (PF Sec : Virtue &amp; Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles</p>	Haute	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Encourager les Parties à mener des recherches pour identifier et améliorer les mesures d'atténuation, y compris sur l'utilisation d'autres engins de pêche et de méthodes alternatives, pour éviter ou réduire les prises accidentelles dans la mesure du possible et pour promouvoir ensuite leur utilisation et leur mise en œuvre. (Rés.10.14, paragr. 5)</p> <p>Conseil scientifique : identifier et fournir des conseils sur les pratiques exemplaires en matière de techniques d'atténuation. (Rés.10.14, paragr. 9)</p> <p>Programme de travail 2014-2017 pour le Conseiller et le Groupe de travail sur les prises accidentelles.</p>	<p>Examiner les informations portant sur les mesures d'atténuation des méthodes de pêche connues pour avoir un impact sur les espèces migratrices.</p>	<p>Avis au Conseil scientifique sur les questions émergentes, le cas échéant</p>	<p><b>Barry Baker</b> (PF Sec FP: Virtue &amp; Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles</p>			<p>Examen des mesures d'atténuation des prises accidentelles de cétagés (COP12/Inf.15)</p>	

**2<sup>nd</sup> Meeting of the Sessional Committee of the  
CMS Scientific Council (ScC-SC2)**

*Bonn, Germany, 10 – 13 July 2017*

**LIST OF PARTICIPANTS**

**SESSIONAL COMMITTEE MEMBERS**

**COP-APPOINTED MEMBERS**

**Dr. Rob P. CLAY**

Director of the Executive Office, Western  
Hemisphere Shorebird Reserve Network  
Manomet Center for Conservation Sciences  
Gaetano Martino 215 esq. Teniente Ross,  
Asunción  
PARAGUAY  
Tel: (+ 595) 21 223567 ext. 109  
Email: rclay@manomet.org

**Prof. Dr. Colin A. GALBRAITH**

45 Mounthooly Loan  
Edinburgh EH10 7JD, Scotland  
UNITED KINGDOM  
Email: [colingalbraith3@gmail.com](mailto:colingalbraith3@gmail.com)

**Dr. Zeb S. HOGAN**

2355 Camelot Way Reno  
NV 89509  
UNITED STATES OF AMERICA  
Tel: (+1 530) 219 0942  
Email: [zebhogan@hotmail.com](mailto:zebhogan@hotmail.com)

**Dr. Colin J. LIMPUS**

Chief Scientist  
Queensland Turtle Research  
P. O. Box 541, Capalaba  
Queensland 4157  
AUSTRALIA  
Tel.: (+61 7) 3245 4056  
E-mail: [Col.Limpus@ehp.qld.gov.au](mailto:Col.Limpus@ehp.qld.gov.au)

**Dr. Rodrigo A. MEDELLIN**

President of the Society for Conservation Biology  
Instituto de Ecología, UNAM  
Ap. Postal 70-275,04510 Ciudad Universitaria, D.  
F.  
MEXICO  
Tel.: 52-55-5622-9042  
Email: [medellin@miranda.ecologia.unam.mx](mailto:medellin@miranda.ecologia.unam.mx)

**Dr. Taej MUNDKUR**

Programme Manager - Flyways  
Wetlands International  
Horapark 9 (2<sup>nd</sup> Floor)  
6717 LZ Ede  
THE NETHERLANDS  
Tel: (+31 318) 660910  
Fax: (+31 318) 660950  
E-mail: [taej.mundkur@wetlands.org](mailto:taej.mundkur@wetlands.org)

**Dr. Guiseppe NOTABARTOLO DI SCIARA**

Via Benedetto Marcello 43  
20124 Milano  
ITALY  
Tel: +39 02 2940.2867  
Email: [disciara@tethys.org](mailto:disciara@tethys.org)

**Prof. Alfred OTENG-YEBOAH**

Council for Scientific and Industrial Research  
CSIR-Ghana  
C/o Wildlife Division, Forestry Commission of  
Ghana  
Accra  
GHANA  
Tel: (+233 24) 477 2256  
Email: [alfred.otengyeboah@gmail.com](mailto:alfred.otengyeboah@gmail.com)

## PARTY-APPOINTED MEMBERS

### Africa

Dr. Samuel M. **KASIKI**  
Deputy Director Biodiversity Research &  
Monitoring  
Kenya Wildlife Service  
P.O. Box 40241 – 00100  
Nairobi  
KENYA  
Tel.: (+254) 721 446729  
Fax: (+254 20) 603792  
E-mail: [skasiki@kws.go.ke](mailto:skasiki@kws.go.ke)

Ms. Nopasika Malta **QWATHEKANA**  
Senior Policy Adviser  
International Advisory Services  
Department of Environmental Affairs  
Private Bag x447, Pretoria 0001  
South Africa  
Tel: (+27) 780936266  
Email: [mqwathekana@environment.gov.za](mailto:mqwathekana@environment.gov.za)

### Asia

Dr. Lkhagvasuren **BADAMJAV**  
Leading Scientist of the Mammalian Ecology  
Laboratory  
Institute of Biology, Mongolian Academy of  
Sciences  
Jukov Avenue 77  
Ulaanbaatar 51  
MONGOLIA  
Tel.: (+976 11) 453583  
E-mail: [lkhagvazeer@gmail.com](mailto:lkhagvazeer@gmail.com)

### Europe

Dr. Jean-Philippe **SIBLET**  
Directeur du Service du Patrimoine Naturel  
Muséum National d'Histoire naturelle (MNHN)  
36 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CP 41  
75231 Paris Cedex 05  
FRANCE  
Tel: (+33 1) 4079 3266  
E-mail: [jean-philippe.siblet@mnhn.fr](mailto:jean-philippe.siblet@mnhn.fr)

Dr. Fernando **SPINA**  
Head of Science, Bird Migration Branch, Italian  
Ringing Centre, ISPRA  
CMS Scientific Council  
Ispra, Area Avifauna Migratrice,  
Via Ca Fornacetta 9  
40064 Ozzano Emilia (Bo)  
Italy  
Tel: (+39 347) 3507032  
Email: [fernando.spina@isprambiente.it](mailto:fernando.spina@isprambiente.it)

### Oceania

Dr. Vincent **HILOMEN**  
Project Manager  
Marine Key Biodiversity Areas Project  
Biodiversity Management Bureau  
Department of Environment and Natural  
Resources (DENR)  
North Avenue  
Quezon City  
PHILIPPINES  
Tel.: (+63 2) 924 6031 to 35  
Fax: (+63 2) 924-0109  
Mobile phone: (+63 908) 8114304  
E-mail: [vvhilomen@up.edu.ph](mailto:vvhilomen@up.edu.ph)

Ms. Saras **SHARMA**  
Fisheries Technical Officer – Species  
Ministry of Fisheries and Forests  
P.O.Box 3165  
Draunibota  
Lami  
FIJI ISLAND  
Tel.: +679 9290902  
Fax: +679 3363500  
E-mail: [saras.sharma0205@gmail.com](mailto:saras.sharma0205@gmail.com)

Mr. Graeme **TAYLOR**  
Principal Science Advisor  
Science and Capability Group  
Department of Conservation - Te Papa Atawhai  
PO Box 10420, Wellington 6143  
NEW ZEALAND  
DDI: +64 4 4713294  
Email: [gtaylor@doc.govt.nz](mailto:gtaylor@doc.govt.nz)

## OBSERVERS

### SCIENTIFIC COUNCILLORS

Lic. Francisco **ACEITUNO**  
 Analista Ambiental  
 Dirección Geenal de Biodiversidad  
 Secretaría de Recursos Naturales y Ambiente  
 (SERNA)  
 Colonia Alameda  
 Calle Tiburcio Carías Andino, casa 1414  
 Tegucigalpa  
 Tel.: (+ 504) 235 5078  
 Email: aceitunof@yahoo.com

Mr. Andreas **KRUESS**  
 Federal Agency for Nature Conservtion,  
 Konstantinstraße 110  
 53179 Bonn  
 GERMANY  
 Tel.: (+49 228) 8491 1410  
 Email: Andreas.Kruess@bfn.de

Mr. Agu **LEIVITS**  
 Senior biodiversity specialist  
 Environmental Board Nature Conservation  
 Department  
 Aia 22-18 Kilingi-Nõmme Pärnumaa Estonia  
 EE 86305  
 ESTONIA  
 Tel: +3725101175  
 Email: agu.leivits@keskkonnaamet.ee

Gergő **NAGY**  
 Ministry of Agriculture  
 1055 Budapest Kossuth Lajos tér 11.  
 HUNGARY  
 Tel: '+36-70-774-4640  
 Email: gabor.gergo.nagy@fm.gov.hu

Mr. James **WILLIAMS**  
 Indicators & Reporting Manager  
 Joint Nature Conservation Committee  
 Monkstone House  
 City Road  
 Peterborough PE1 1JY  
 UNITED KINGDOM  
 Tel: (+44 1733) 866868  
 Fax: (+44 1733) 555948  
 Email: james.williams@jncc.gov.uk

### PARTY OBSERVERS

#### Estonia

Mr. Hanno **ZINGEL**  
 Advisor of the Ministry of the Environment  
 7a Narva Road  
 15172 Tallinn, Estonia  
 E-mail: Hanno.zingel@envir.ee

Ms. Merike **LINNAMÄGI**  
 Senior Officer of the Ministry of Environment  
 Narva mnt 7a  
 15172 Tallinn, Estonia  
 Tel: +372 6262900  
 Email: merike.linnamagi@envir.ee

Ms. Riinu **RANNAP**  
 Advisor  
 Narva mnt 7a  
 15172 Tallinn, Estonia  
 Tel: (+372) 5232732  
 Email: riinu.rannap@ut.ee

#### Germany

Mr. Oliver **SCHALL**  
 Officer in charge of CMS & Family  
 BMUB  
 Robert-Schuman-Platz 3  
 53175 Bonn, Germany  
 Tel: +49-228-3052632  
 Email: oliver.schall@bmub.bund.de

Mr. Jürgen **FRIEDRICH**  
 BMUB  
 Robert-Schuman-Platz 3  
 53175 Bonn, Germany  
 Tel: +49-228-3052662  
 Email: Juergen.Friedrich@bmub.bund.de

## India

Mr. Soumitra **DASGUPTA**  
Inspector General of Forest(WL)  
Ministry of Env. Forest & Climate Change  
5th Floor, Vayu Wing, Indira Paryavaran Bhawan,  
Jor Bagh Road  
New Delhi, India  
Tel: (+91-11) 24695269  
Email: igfwl-mef@nic.in

Mr. Satya P. **VASHISHTH**  
Deputy Inspector General of Forest(WL)  
Ministry of Env. Forest & Climate Change  
5th Floor, Agni Wing, Indira Paryavaran Bhawan, Jor  
Bagh Road  
New Delhi, India  
Tel: (+91-11) 24695355  
Email : vashsatya@gmail.com

## Monaco

Ms. Céline **IMPAGLIAZZO**  
Chef de Section  
Principauté de Monaco  
Direction des Affaires Internationales, Ministère  
d'Etat, Place de la visitation  
Monaco  
Tel. : +37798984470  
Email: CEVANKLAVEREN@GOUV.MC

Ms. Sarah **FOWLER**  
Expert  
Principality of Monaco  
15 Bakers Place Richmond Walk  
Plymouth PL1 4LX, United Kingdom  
Tel: (+44) (0)7764 604 046  
Email: fowler.sarah.123@gmail.com

## Norway

Mr. Øystein **STØRKERSEN**  
Principal Advisor  
Directorate for Nature Management (DN)  
Tungasletta 2  
N-7485 Trondheim, Norway  
Tel: (+47 735) 80500  
Fax: (+47 735) 80501  
Email: [oystein.storkersen@miljodir.no](mailto:oystein.storkersen@miljodir.no)

## Saudi Arabia

H.E. Mr. Hany Muhammed Ali **TATWANY**  
Vice President  
Saudi Wildlife Authority (SWA)  
P.O. Box 61681  
Riyadh 11575, Saudi Arabia  
Tel.: (+966 11) 441 8700  
Fax: (+966 11) 441 0797  
E-mail: [Hany.Tatwany@swa.gov.sa](mailto:Hany.Tatwany@swa.gov.sa)

## IGO/NGO

### Abercrombie & Fish

Ms. Debra **ABERCROMBIE**  
 Research Consultant  
 3299 NW 44th Street #6  
 United States  
 Tel.: (+1 954) 253 1265  
 Email: [debra.abercrombie@gmail.com](mailto:debra.abercrombie@gmail.com)

### Alliance of Marine Mammal Parks and Aquariums (AMMPA)

Mr. Renato **LENZI**  
 Alliance International Committee  
 Via Casablanca 61  
 00071 Pomezia Italy  
 Tel.: 0032704198093  
 Email: [segreteria@zoomarine.it](mailto:segreteria@zoomarine.it)

Ms. Laura **VAN DER MEER**  
 International Counsel  
 Rue Marie de Bourgogne  
 Belgium  
 Tel. : 003228992931  
 Email: [lvandermeer@kelleydrye.com](mailto:lvandermeer@kelleydrye.com)

### BirdLife International

Ms. Nicola **CROCKFORD**  
 Principal Policy Officer  
 RSPB, The Lodge, Sandy  
 Bedfordshire, SG19 2DL  
 United Kingdom  
 Tel: (+44) 7718116994  
 Email: [nicola.crockford@rspb.org.uk](mailto:nicola.crockford@rspb.org.uk)

Ms. Vicky **JONES**  
 Global Flyways Officer  
 5 Dalegarth, Cambridge, CB42AG  
 United Kingdom  
 Tel: +44 1223 747557  
 Email: [vicky.jones@birdlife.org](mailto:vicky.jones@birdlife.org)

Mr. Jaime **GARCIA MORENO**  
 Coordinator of International Programme in  
 BirdLife Netherlands  
 Het Haam 16, 6846 KW, Arnhem  
 Tel.: +31 6 2134 3249  
 Email: [jaime.garciamoreno@vogelbescherming.nl](mailto:jaime.garciamoreno@vogelbescherming.nl)

### Born Free Foundation

Mr. Mark **JONES**  
 Associate Director, MEAs and UK Wildlife  
 Broadlads Business Campus,  
 Langhurstwood Rd, Horsham RH12 4QP  
 United Kingdom  
 Tel: 7947749475  
 Email: [markj@bornfree.org.uk](mailto:markj@bornfree.org.uk)

### Center for Biological Diversity

Ms. Tanya **SANERIB**  
 Senior Attorney  
 2400 NW 80th Street, #146 Seattle,  
 WA 98117, USA  
 Tel: +12063797363  
 Email: [tsanerib@biologicaldiversity.org](mailto:tsanerib@biologicaldiversity.org)

### European Federation of Associations for Hunting and Conservation (FACE)

Mr. David **SCALLAN**  
 Senior Conservation Manager  
 Rue Frederick Pelletier 82  
 Brussels, Belgium  
 Tel.: 00353879504563  
 Email: [david.scallan@face.eu](mailto:david.scallan@face.eu)

Mr. Roderick **ENZERINK**  
 Conservation Assistant  
 Rue Frederick Pelletier 82  
 Brussels, Belgium  
 Tel: +31636323619  
 Email: [roderick.enzerink@face.eu](mailto:roderick.enzerink@face.eu)

Dr. Matt **ELLIS**  
 Scientific Adviser  
 BASC, Marford Mill, Rossett  
 Wrexham, LL12 0HL  
 United Kingdom  
 Tel.: 01244573006  
 Email: [matt.ellis@basc.org.uk](mailto:matt.ellis@basc.org.uk)

### Humane Society International (HSI)

Mr. Mark **SIMMONDS**  
 Senior Marine Scientist  
 5 Underwood Street,  
 London N1 7LY, UK  
 Tel. : +447809643000  
 Email: [mark.simmonds@sciencegyre.co.uk](mailto:mark.simmonds@sciencegyre.co.uk)

### **International Fund for Animal Welfare (IFAW)**

Mr. Ralf **SONNTAG**

Senior Advisor Marine Conservation  
Hoebueschentwiete 38  
22880 Wedel, Germany  
Tel.: +491724390583  
Email: ralfsonntag@web.de

Mr. Matthew **COLLIS**

Acting Director,  
International Environmental Agreements  
89 Albert Embankment  
London SE1 7UD, United Kingdom  
Tel.: +447494328257  
Email: mcollis@ifaw.org

### **IPBES**

Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany

Ms. Anne **LARIGAUDERIE**

Executive Secretary  
Tel: +49 228 815 0579  
Email: anne.larigauderie@ipbes.net

Ms. Hien T. **NGO**

Head of the Technical Support Unit for the Global  
Assessment of Biodiversity and Ecosystem  
Services  
Tel.: +49 228 815 0579  
Email: hien.ngo@ipbes.net

Ms. Simone **SCHIELE**

Associate Programme Officer  
Tel: +49 228 815 0579  
Email: simone.schiele@ipbes.net

### **IUCN/SSC Cat Specialist Group**

Dr. Urs **BREITENMOSER**

Co-chair  
c/o KORA, Thunstrasse 31, 3074 Muri  
Switzerland  
Tel: +41 79 410 1439  
Email: urs.breitenmoser@vetsuisse.unibe.ch

Ms: Christine **BREITENMOSER**

Co-chair  
c/o KORA, Thunstrasse 31, 3074 Muri  
Switzerland  
Tel: +41 79 789 8465  
Email: ch.breitenmoser@kora.ch

### **Migratory Wildlife Network**

Dr. Margie **PRIDEAUX**

Policy and Negotiations Director  
Penneshaw LPO 641  
Dudley East, South Australia 5222  
Tel.: (+61) 414 555 398 (m)  
Email: margi@wildmigration.org

### **Pew Charitable Trusts**

Mr. Luke **WARWICK**

Director - Global Shark Conservation  
901 E street NW, Washington DC, 20004.  
United States  
Tel.: +1 2025406820  
Email: lwarwick@pewtrusts.org

### **Pro Wildlife**

Ms. Adeline **FISCHER**

Wildlife Campaigns Manager  
Schleißheimerstraße 77  
80797 München, Germany  
Tel.: +49 17631063219  
Email: adeline.fischer@prowildlife.de

Ms. Daniela **FREYER**

Wildlife Campaigns Manager  
Kidlerstraße 2  
München  
Tel.: +49 89 81299508  
Email: daniela.freyer@prowildlife.de

### **Sporting Arms and Ammunition Manufacturers' Institute (SAAMI)**

Mr. Richard **PATTERSON**

Flintlock Ridge Office Center  
11 Mile Hill Rd  
Newtown, CT 06470  
United States of America  
Tel.: +1 2034264358  
Email: rpatterson@saami.org

### **Sea Shepherd Legal**

Ms. Catherine **PRUETT**  
Executive Director  
P.O. Box 340, Greenbank,  
WA 98253, United States  
Tel.: +1 206-453-0012  
Email: catherine@seashepherdlegal.org

Mr. Brett **SOMMERMEYER**  
Legal Director  
P.O. Box 340, Greenbank  
WA 98253, United States  
Tel.: +1 541-418-0605  
Email: brett@seashepherdlegal.org

### **World Conservation Monitoring Centre (UNEP/WCMC)**

Ms. Kelly **MALSCH**  
Head, Species Programme  
219 Huntingdon Road  
Cambridge  
CB3 0DL  
United Kingdom  
Tel: +44 (0) 7725593425  
Email: Kelly.Malsch@unep-wcmc.org

### **Whale and Dolphin Conservation (WDC)**

Ms. Nicola **HODGINS**  
Head of Science and Research  
38 St Pauls Street,  
Chippenham, SN15 1LJ, UK  
Tel.: +44 1249449537  
Email: nicola.hodgins@whales.org

### **Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)**

Dr. Ruth **CROMIE**  
Head of Ecosystem Health  
WWT Slimbridge Glos GL2 7BT UU  
United Kingdom  
Tel.: +44 1453891254  
Email: ruth.cromie@wwt.org.uk

### **WWF International**

Mr. Colman **O CRIODAIN**  
Policy Manager, Wildlife  
The Mvuli, Mvuli Road, off Waiyaki Way,  
Westlands, P.O. Box 62440  
00200 Nairobi, Kenya  
Tel.: +254 70 917 2078  
Mobile: +254 740 048826  
Email: cocriodain@wwfint.org

### **Zoological Society of London (ZSL)**

Dr. Matthew **GOLLOCK**  
Marine and Freshwater Programme Manager  
Regents Park, London, NW1 4RY, UK  
Tel.: +44 7870 582540  
Email: matthew.gollock@zsl.org

Dr. Sarah **DURANT**  
Senior Research Fellow  
Regents Park, London, NW1 4RY, UK  
Tel.: +447885227560  
Email: sarah.durant@ioz.ac.uk

## CMS INSTRUMENTS

### **CMS Shark MOU**

Mr. John **CARLSON**  
Advisory Panel Chair  
3500 Delwood Beach Rd  
Panama City, FL 32408  
United States  
Tel.: +1 850-234-6541  
Email: john.carlson@noaa.gov

### **ACAP**

Mr. Marco **FAVERO**  
Executive Secretary  
Level 2, 119 Macquarie Street, Hobart  
Tasmania 7000  
Australia  
Tel.: +61361656674  
Email: Marco.Favero@acap.aq

### **ASCOBANS**

Ms. Aline **KÜHL-STENZEL**  
Associate Coordinator  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany  
Tel.: +49 228 8152418  
Email: aline.kuehl-stenzel@cms.int

### **AEWA**

Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany

Mr Sergey **DERELIEV**  
Technical Officer  
Tel: (+49 228) 815 2415  
Email: sergey.dereliev@unep-awea.org

### Ms. Eva **MEYER**

Tel: (+49 228) 815 2457  
Email: eva.meyer@unep-awea.org

### ACCOBAMS

Ms. Simone **PANIGADA**  
Chair of the Scientific Committee  
Viale G.B. Gadio, 2  
20121 Milan  
Italy  
Tel: +393398833470  
Email: panigada69@gmail.com

### EUROBATS

Mr. Andreas **STREIT**  
Executive Secretary  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany  
Tel: (+49 228) 815 2420  
Email: Andreas.Streit@eurobats.org

### IOSEA

Ms. Heidrun **FRISCH-NWAKANMA**  
Associate Coordinator  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany  
Tel.: +49 228 8152491  
Email: heidrun.frisch@cms.int

### African-Eurasian Migratory Landbirds Action Plan (AEMLAP)

Mr. Olivier **BIBER**  
Biodiversity Policy Advisor  
FOEN (via Gruner AG)  
Postfach 197, 3000 Bern 7  
Switzerland  
Tel.: +441 31 311 17 40  
Email: Olivier.biber@bafu.admin.ch

## OTHER OBSERVERS

### **CMS Ambassador**

Mr. Ian **REDMOND**  
Windy Gables, Rodborough Lane  
STROUD, Glos. GL5 2LH  
United Kingdom  
Tel.: +44 1453 765228  
Email: [ele@globalnet.co.uk](mailto:ele@globalnet.co.uk)

## UNEP/CMS Secretariat

### UNEP/CMS Secretariat

Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany  
Tel.: (+49 228) 815 2401  
Fax: (+49 228) 815 2449  
Email: cms.secretariat@cms.int

Mr. Bradnee **CHAMBERS**  
Executive Secretary  
Tel: (+49 228) 815 2410  
Email: bradnee.chambers@cms.int

Mr. Bert **LENTEN**  
Deputy Executive Secretary  
Acting Head of Terrestrial Species team  
Tel.: (+49 228) 815 2407  
Email: Bert.lenten@cms.int

Mr. Marco **BARBIERI**  
Scientific Adviser  
Tel.: (+49 228) 815-2498  
Email: marco.barbieri@cms.int

Ms. Laura **CERASI**  
Associate Fundraising & Partnership Officer  
Tel.: Tel.: (+49 228) 815-  
Email: laura.cerasi@cms.int

Mr. Borja **HEREDIA**  
Head, Avian Species Team  
Tel.: (+49 228) 815  
Email: Borja.heredia@cms.int

Mr. Florian **KEIL**  
Coordinator, Common Information Management,  
Communication and Outreach Team  
Tel: +49 228 815-2451  
Email: florian.keil@unep-aewa.org

Ms. Clara **NOBBE**  
CMS-CITES Programme Officer  
Tel.: (+49 228) 815-2495  
Email: clara.nobbe@cms.int

Ms. Andrea **PAULY**  
Associate Programme Officer  
Tel.: (+49 228) 815-2477  
Email: andrea.pauly@cms.int

Mr. Tilman **SCHNEIDER**  
Associate Programme Officer  
Tel.: (+49 228) 815-2436  
Email: tilman.schneider@cms.int

Ms. Melanie **VIRTUE**  
Head of Aquatic Species team  
Tel.: (+49 228) 815 2462  
Email: [Melanie.virtue@cms.int](mailto:Melanie.virtue@cms.int)

**CMS Abu Dhabi Office**  
c/o Environment Agency  
Al Mamoura, PO Box 45553  
45553 Abu Dhabi, United Arab Emirates  
Tel: (+971 2) 6934 437

Mr. Lyle **GLOWKA**  
Executive Coordinator  
Tel: (+971 2) 6934 472  
Email: lyle.glowka@cms.int

Mr. Nick **WILLIAMS**  
Head of Raptors MoU  
Tel: (+971 2) 6934 437  
Email: nick.williams@cms.int

Ms. Jenny **RENELL**  
Tel: (+971 2) 6934  
Email: jenny.renell@cms.int

### External Consultants

Ms. Carmen **NAVES MUNOZ**  
Consultant  
Tel.: (+49 228) 815-2423  
Email: carmen.naves@cms.int

Mr. Christoph **PARSCH**  
Consultant  
Tel.: (+49 228) 815  
Email: Christoph.parsch@cms.int

Mr. Dave **PRITCHARD**  
Consultant  
20 Burswell Avenue, Hexham, NE46 3JL  
United Kingdom  
Tel: (+44 1434) 608842  
Email: davepritchard@care4free.net

Ms. Siri **QUADE**  
Consultant  
Tel.: (+49 228) 815 2480  
Email: siri.quade@cms.int

Mr. Robert **VAGG**  
Report Writer  
Tel: (+49 228) 815 2476  
Email: Robert.vagg@cms.int